

PLAN D'ACTION 2020-2022

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Coordination et rédaction

Direction des politiques, de la planification et de la veille
Direction générale des politiques et de la performance
Secteur de la performance, du financement et du soutien à la gestion
Ministère de l'Enseignement supérieur

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-90951-4 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

21-070-36_w1

Mot de la ministre

Les établissements d'enseignement supérieur sont présents sur l'ensemble du territoire québécois. Vecteurs de savoir et d'innovation, ils sont imbriqués dans la culture de leur région et reflètent ses forces et ses caractéristiques particulières.

Les collèges et les universités constituent des milieux de vie inclusifs, sains, sécuritaires et respectueux des besoins de leur communauté. Ils permettent aux étudiantes et aux étudiants d'atteindre leurs aspirations professionnelles et leur plein potentiel, quel que soit leur milieu d'appartenance. Ils se distinguent également par leur capacité à rallier les partenaires de divers horizons autour de projets communs pour le développement économique, social et culturel du Québec. De ce fait, ils contribuent à la vitalité des milieux et des régions qu'ils habitent et en constituent de véritables moteurs.

Les établissements situés en région, tout comme ceux des milieux urbains, présentent des singularités à l'image du territoire desservi. Par leur carte des programmes, leurs infrastructures, leurs activités de recherche et leur offre de formation continue, ils répondent aux besoins spécifiques de leur communauté. Ainsi, le Plan d'action 2020-2022 issu de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires considère les priorités déterminées par les acteurs locaux et régionaux comme un élément phare de la mission des établissements d'enseignement supérieur.

La réussite, la diplomation et la qualification des Québécoises et des Québécois constituent une grande priorité de notre société et de notre économie du savoir. La collaboration et la concertation avec les milieux et les partenaires locaux et régionaux favoriseront assurément l'atteinte de cet objectif.

Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur

Table des matières

Mot de la ministre.....	III
Première partie : L'offre globale de services en soutien à l'occupation et à la vitalité des territoires.....	5
Deuxième partie : La réponse aux priorités régionales interpellant le Ministère.....	9
Région 01 - Bas-Saint-Laurent	9
Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	14
Région 03 – Capitale-Nationale	20
Région 04 – Mauricie	23
Région 05 – Estrie	30
Région 06 – Montréal	35
Région 07 – Outaouais	41
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue.....	45
Région 09 – Côte-Nord.....	52
Région 10 – Nord-du-Québec	56
Région 11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.....	59
Région 12 – Chaudière-Appalaches.....	65
Région 13 – Laval.....	70
Région 14 – Lanaudière.....	74
Région 15 – Laurentides.....	79
Région 16 – Montérégie.....	82
Région 17 – Centre-du-Québec.....	85
Troisième partie : L'approche du Ministère en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation.....	90

Première partie : L'offre globale de services en soutien à l'occupation et à la vitalité des territoires

La mission du ministère de l'Enseignement supérieur est d'offrir au plus grand nombre de personnes des parcours de formation accessibles, flexibles et adaptés à leurs besoins, qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences utiles à leur réussite personnelle et professionnelle et de participer activement au développement économique, social et culturel du Québec.

Avec 48 cégeps, 22 collèges privés subventionnés, 49 collèges privés non subventionnés et 18 universités, les réseaux de l'enseignement supérieur sont implantés de manière durable sur l'ensemble du territoire québécois. Le Ministère participe activement à la mise en œuvre des priorités régionales par son soutien à la mission régionale des établissements, dans le respect de leur autonomie et de leurs caractéristiques. Pour ce faire, il développe et appuie financièrement une série de mesures structurantes pour l'ensemble des régions et du territoire québécois.

Les pôles régionaux en enseignement supérieur

Depuis 2018, le Ministère soutient la concertation entre les établissements d'enseignement supérieur situés sur un même territoire par l'entremise des pôles régionaux en enseignement supérieur. Ces derniers permettent de mettre en œuvre des initiatives régionales communes en vue :

- d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la réussite de la population étudiante et la fluidité des parcours de formation;
- de contribuer au développement d'une plus grande synergie entre les établissements d'enseignement supérieur de la région;
- de répondre à un enjeu de développement régional défini avec les partenaires régionaux concernés;
- de renforcer le maillage avec les principaux organismes pertinents engagés dans le développement de leur région;
- de mutualiser, dans la mesure du possible, les ressources humaines, matérielles et financières;
- de créer un modèle distinctif, adapté à la situation et aux enjeux régionaux.

Depuis la mise en œuvre de la mesure, 14 pôles régionaux réunis autour de divers enjeux tels que l'intelligence artificielle, les arts numériques, les parcours intégrés de formation ou l'attraction d'étudiantes et d'étudiants internationaux ont vu le jour.

La mobilité étudiante interrégionale

Le Ministère soutient financièrement certains cégeps dans le développement et l'administration d'un programme de mobilité étudiante interrégionale. Ce programme vise à :

- permettre à la population étudiante de vivre une expérience pédagogique propice à la réussite en diversifiant son parcours scolaire ;
- favoriser l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants dans des cégeps situés principalement en région et confrontés à une baisse significative de leur effectif étudiant ;

- soutenir la vitalité des programmes d'études menant à un diplôme d'études collégiales dans les établissements situés en région.

Les cégeps admissibles au programme de mobilité étudiante interrégionale se situent dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de la Chaudière-Appalaches.

La collaboration et la concertation régionale entre les cégeps

Le ministère soutient financièrement les cégeps dans leurs efforts de collaboration régionale. Par l'entremise du Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique, les établissements qui partagent un bassin de recrutement sont appelés à se concerter lors :

- du dépôt d'une demande d'autorisation d'un programme d'études à caractère local ou régional;
- de la modification d'un devis scolaire;
- de l'analyse de l'impact d'un nouveau site d'enseignement;
- déterminer des pistes de solution pour diminuer le nombre de programmes en difficulté de recrutement d'effectifs.

Cette mesure assure la vitalité des établissements d'enseignement collégial répartis sur tout le territoire du Québec et de ce fait, favorise l'accessibilité à l'enseignement supérieur pour tous les membres de la population étudiante.

Les centres collégiaux de transfert de technologie

Le Ministère autorise certains cégeps et collèges privés subventionnés à établir un centre collégial de transfert de technologie (CCTT). Ces derniers ont pour mandat d'exercer, dans un domaine particulier du savoir, des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information. Ils contribuent également à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale ainsi qu'à l'implantation et à la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises et d'organismes.

Les CCTT stimulent le développement économique de leur région respective et favorisent une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et la formation spécialisée dans leur domaine d'expertise. La participation de membre du corps enseignant et de la population étudiante aux activités des CCTT contribue à enrichir l'enseignement dispensé et à stimuler l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques. Le réseau Synchronex regroupe actuellement 59 CCTT, répartis dans 15 régions du Québec.

Les services aux collectivités offerts par les cégeps

Le Ministère accorde aux cégeps des ressources financières permettant d'assurer la vitalité économique de l'ensemble des régions du Québec. Ces ressources permettent, en outre :

- le développement de centres d'études de petite taille, notamment dans les régions éloignées;

- l'élaboration de formations permettant aux employeurs de relever les défis de main-d'œuvre de la région, de trouver sur place un bassin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée et de s'adapter aux changements technologiques;
- l'élaboration de créneaux d'expertise;
- le développement de formules pédagogiques innovantes pour répondre aux besoins de la population étudiante dans de vastes territoires ;
- le développement de partenariats avec des entreprises afin de pallier les lacunes de formation des travailleuses et des travailleurs en emploi ;
- le développement de programmes d'études accessibles à distance et l'accompagnement pédagogique de la population étudiante.

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, les cégeps représentent des leviers essentiels au développement et à la reprise économique des régions.

La consolidation de l'offre de formation collégiale

Le Ministère souhaite maintenir une offre de formation collégiale optimale dans l'ensemble des régions du Québec. Pour ce faire, il soutient financièrement la formation de petites cohortes dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet. Les cégeps autorisés à offrir un programme d'études collégiales techniques peuvent ainsi conclure des ententes en vue de délocaliser leur offre de formation ou d'en donner accès à une nouvelle clientèle.

De plus, le Ministère préserve l'exclusivité de certains programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial situés en région afin d'en assurer la vitalité à long terme. Exceptionnellement, il peut offrir un soutien financier particulier à un programme en difficulté de recrutement lorsque la formation est liée à un domaine en rareté de main-d'œuvre dans une région ou dans une localité donnée. Finalement, il accorde une subvention particulière pour le transport scolaire lorsque le service public de transport local ou régional est inexistant ou indisponible durant les heures de déplacement de la population étudiante.

La mission universitaire en région

Les établissements universitaires situés en région ont une mission particulière au regard de l'accessibilité aux études supérieures dans l'ensemble du territoire québécois. Elles doivent de plus jouer un rôle important dans leur communauté et assument un fort leadership dans le développement socioéconomique des régions du Québec.

Afin de soutenir ces universités dans leur mandat de développement régional, le Ministère leur réserve une enveloppe de 15 M\$ par année visant à :

- accroître l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants canadiens et internationaux ;
- soutenir la capacité des entreprises et des autres organismes employeurs à trouver sur place un bassin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée;

- soutenir les entreprises et les organismes de la région par du mentorat ou de l'accompagnement;
- aider les entreprises et les autres organismes employeurs de la région à relever les défis de main-d'œuvre et d'adaptation aux changements technologiques afin de créer des emplois à plus grande valeur ajoutée;
- collaborer au développement de créneaux de recherche particuliers et de zones d'innovation au service des entreprises.

Le soutien aux établissements universitaires de petite taille

Le Ministère soutient financièrement les établissements universitaires de plus petite taille afin de leur permettre d'offrir une formation de qualité à la population étudiante et de jouer pleinement leur rôle de moteur économique régional. Les travaux de révision de la Politique québécoise de financement des universités ont permis de cibler trois facteurs influençant les coûts d'enseignement dans les établissements de plus petite taille (moins de 15 000 EETP) : l'éloignement, la couverture territoriale et la taille.

Les coûts d'enseignement sont influencés par l'éloignement des établissements, dans la mesure où ceux-ci doivent avoir recours à des chargés de cours qui proviennent principalement de Montréal ou de Québec lorsque des personnes possédant les compétences requises ne sont pas disponibles dans la région.

Quant à lui, le facteur « couverture territoriale » tient compte des coûts additionnels découlant de l'offre de formations dans plusieurs lieux d'enseignement, qui contribue à l'amélioration de l'accessibilité sur le territoire.

Finalement, le facteur « taille » reflète un profil de dépenses par étudiant plus élevé pour les universités de plus petite taille, notamment en raison de la difficulté à réaliser des économies d'échelle.

Le Ministère compense ces coûts pour l'Université Bishop's, pour les cinq établissements du réseau de l'Université du Québec ayant une vocation régionale ainsi que pour deux établissements spécialisés (l'École nationale d'administration publique et la Télé-Université).

Le Fonds des services aux collectivités

Par le Fonds des services aux collectivités, le Ministère soutient financièrement des projets qui ont pour but de répondre aux besoins prioritaires des collectivités ayant difficilement accès aux ressources universitaires. Ce programme a pour finalité de favoriser le transfert de connaissances développées au sein des établissements d'enseignement universitaires vers les organismes d'action communautaire autonome, une approche inclusive qui reconnaît les savoirs respectifs de la recherche et de la pratique.

Deuxième partie : La réponse aux priorités régionales interpellant le Ministère

Les établissements d'enseignement supérieur jouissent d'une grande autonomie dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des populations présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et dans le développement socioéconomique de leurs régions respectives. Les actions mises en œuvre par le Ministère pour répondre aux priorités régionales tiennent donc compte cette réalité.

Région 01 - Bas-Saint-Laurent

PRIORITE 1 : AGIR POUR L'ATTRACTIVITE DE LA REGION

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« La valorisation des attraits et des particularités de la région est (...) essentielle pour accroître le sentiment d'appartenance et l'identité bas-laurentienne.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Bas-Saint-Laurent sait que la dimension démographique est un enjeu capital pour son développement, tant économique que social. La pénurie de main-d'œuvre spécialisée peut freiner la croissance de nombreuses entreprises du territoire. De plus, plusieurs établissements dont le financement repose sur la clientèle risquent également d'en subir les conséquences ».

Réponse 1

Action

Promouvoir les études supérieures dans la région du Bas-Saint-Laurent par l'entremise du pôle régional de l'Est-du-Québec en enseignement supérieur.

Contexte

Le pôle régional de l'Est-du-Québec regroupe les établissements d'enseignement supérieur public des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Cette initiative commune a pour but de promouvoir les études supérieures en région, de recruter de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants et de les motiver à s'installer de manière durable dans l'Est-du-Québec. Par ailleurs, chacun des établissements membres du pôle régional se démarque par une sélection de programmes exclusifs en lien, notamment, avec les sciences de la mer, l'agroforesterie, la nordicité, le tourisme, le domaine maritime, les multimédias et l'image numérique, la santé, la gestion, l'intervention en loisir ainsi que le génie et le bâtiment.

Réponse 2

Action

Favoriser la mobilité étudiante interrégionale vers les cégeps du Bas-Saint-Laurent.

Contexte

Le Ministère souhaite permettre à la population étudiante de vivre une expérience pédagogique propice à la réussite en diversifiant son parcours scolaire, favoriser l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants dans des cégeps situés en région confrontés à une baisse significative de leur effectif étudiant et soutenir la vitalité des programmes menant à un diplôme d'études collégiales. Ainsi, les cégeps de La Pocatière, de Matane, de Rimouski et de Rivière-du-Loup bénéficient d'une aide financière leur permettant de développer et d'administrer leur propre programme de mobilité étudiante.

Réponse 3

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée.

Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

Ensuite, le Ministère alloue aux universités une enveloppe budgétaire visant le développement de formules d'apprentissage expérientiel, dont des stages, dans les programmes de 2^e cycle en génie. Ces activités doivent contribuer à l'attraction et à la rétention des étudiantes et des étudiants internationaux inscrits à un programme de 2^e cycle en génie et favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 4

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

Réponse 5

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT du Bas-Saint-Laurent.

Contexte

Les CCTT exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information dans un contexte correspondant à l'expertise régionale et au domaine de formation spécialisée du cégep auquel ils sont attirés. Les cégeps de la région du Bas-Saint-Laurent accueillent sept CCTT ayant notamment une expertise en matière de sciences forestières, maritimes, physiques et d'intelligence numérique.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement de ces CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

Réponse 6

Action

Soutenir la création d'une unité mixte de recherche (UMR) sur le thème du numérique en appui au développement des régions à l'UQAR.

Contexte

La création d'une UMR vise à améliorer la capacité de recherche de l'établissement et à augmenter les connaissances liées aux secteurs d'activité stratégiques dans sa région.

Réponse 7

Action

Consolider l'offre de formation collégiale dans la région du Bas-Saint-Laurent

Contexte

Le Ministère souhaite accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les petites cohortes dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet. Les cégeps autorisés à offrir un programme d'études collégiales techniques peuvent ainsi conclure des ententes en vue de délocaliser leur offre de formation ou d'en donner accès à une nouvelle clientèle.

De plus, le Ministère soutient financièrement le maintien de certains programmes d'études préuniversitaires et techniques en difficulté de recrutement d'effectifs ou exclusifs, notamment aux cégeps de Rivière-du-Loup, de Matane, de La Pocatière, de Rimouski, dans les centres d'études collégiales affiliés et à l'Institut maritime du Québec.

Réponse 8

Action

Soutenir l'UQAR dans son mandat de développement régional au Bas-Saint-Laurent.

Contexte

Les universités situées en région ont une mission particulière au regard de l'accessibilité aux études supérieures dans l'ensemble du territoire québécois. Ainsi, le Ministère alloue à ces établissements une enveloppe de 15 M\$ afin de les soutenir dans leur mandat de développement régional. La part de cette enveloppe réservée à l'UQAR est de 3,3 M\$. Cette enveloppe vise à :

- accroître l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants canadiens et internationaux;
- soutenir la capacité des entreprises et des autres organismes employeurs à trouver sur place un bassin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée;
- soutenir les entreprises et les organismes de la région par du mentorat ou de l'accompagnement;
- aider les entreprises et les autres organismes employeurs de la région à relever les défis de main-d'œuvre et d'adaptation aux changements technologiques afin de créer des emplois à plus grande valeur ajoutée;
- collaborer au développement de créneaux de recherche particuliers et de zone d'innovation au service des entreprises.

Réponse 9

Action

Soutenir financièrement l'UQAR pour les coûts additionnels liés à l'éloignement, à sa couverture territoriale et à sa taille.

Contexte

Les travaux de révision de la Politique québécoise de financement des universités ont permis de cibler trois facteurs influençant les coûts d'enseignement dans les établissements de plus petite taille (moins de 15 000 EETP) : l'éloignement, la couverture territoriale et la taille.

Les coûts d'enseignement sont influencés par l'éloignement des établissements, dans la mesure où ceux-ci doivent avoir recours à des chargés de cours qui proviennent principalement de Montréal ou de Québec lorsque des personnes possédant les compétences requises ne sont pas disponibles dans la région.

Quant à lui, le facteur « couverture territoriale » tient compte des coûts additionnels découlant de l'offre de formations dans plusieurs lieux d'enseignement, qui contribue à l'amélioration de l'accessibilité sur le territoire.

Finalement, le facteur « taille » reflète un profil de dépenses par étudiant plus élevé pour les universités de plus petite taille, notamment en raison de la difficulté à réaliser des économies d'échelle.

Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean

PRIORITE 1 : MAIN-D'ŒUVRE – SOUTENIR LES INITIATIVES VISANT L'ACCUEIL, L'INTEGRATION ET LA RETENTION DES PERSONNES DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL; AGIR EN FAVEUR DU RETOUR EN REGION DES PERSONNES QUI L'ONT QUITTEE; METTRE EN PLACE DES STRATEGIES ET DES ENVIRONNEMENTS FAVORISANT L'ATTRACTION, L'ACCUEIL, LA RETENTION, L'INTEGRATION ET L'ETABLISSEMENT DURABLE DES NOUVEAUX ARRIVANTS; SOUTENIR DES INITIATIVES FAVORISANT LES BONNES PRATIQUES EN RESSOURCES HUMAINES DANS LES ENTREPRISES REGIONALES; PROMOUVOIR UNE IMAGE POSITIVE DE LA REGION; SOUTENIR DES INITIATIVES CONCERTÉES DE RECRUTEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE A L'INTERNATIONAL

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Pour pallier les difficultés de recrutement, il est possible de favoriser davantage l'apport de groupes sous-représentés sur le marché du travail (jeunes, femmes, autochtones, travailleurs expérimentés de 55 ans et plus, personnes immigrantes, personnes handicapées et personnes judiciairisées). Les entreprises doivent également mettre en place de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines (recrutement, fidélisation, développement des compétences, gestion de la diversité, etc.). La persévérance scolaire doit aussi être soutenue, tout comme les stratégies favorisant l'immigration. »

Réponse 1

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée.

Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

Ensuite, le Ministère alloue aux universités une enveloppe budgétaire visant le développement de formules d'apprentissage expérientiel, dont des stages, dans les programmes de 2^e cycle en génie. Ces activités doivent contribuer à l'attraction et à la rétention des étudiantes et des étudiants internationaux inscrits à un programme de 2^e cycle en génie et favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

Réponse 3

Action

Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Contexte

Le Ministère met à la disposition des cégeps une enveloppe budgétaire dédiée à l'accueil et à l'intégration des Autochtones. Ainsi, les cégeps peuvent déposer des projets visant à faciliter l'adaptation aux études collégiales et à soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants autochtones.

De plus, par l'entremise du Programme de soutien aux membres des communautés autochtones, le Ministère :

- accorde une aide financière à certaines universités pour adapter et offrir des programmes d'études dans les secteurs que les communautés jugent prioritaires, pour apporter une assistance particulière aux étudiantes et aux étudiants autochtones, ou encore pour revaloriser les cultures autochtones ;
- soutient financièrement les établissements universitaires offrant des programmes adaptés aux étudiantes et aux étudiants universitaires autochtones pour le démarrage de petites cohortes ;
- offre une aide financière pour l'organisation et la réalisation de stages en enseignement en milieu autochtone ;
- soutient des projets particuliers déposés par les établissements universitaires visant les communautés autochtones.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux ayant mené à la révision de la Politique québécoise de financement des universités, un soutien de 0,5 M\$ est accordé à l'UQAC pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants autochtones. L'UQAC dispose également d'une aide financière de 0,23 M\$ à titre de soutien à la formation offerte au Centre des Premières Nations Nikanite.

Réponse 4

Action

Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

Contexte

Les Ministère investit annuellement 65 M\$ afin de favoriser l'intégration et la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers. Ces enveloppes budgétaires permettent, notamment, de :

- consolider ou développer l'organisation locale des services d'accueil et de soutien offerts à ces étudiantes et étudiants ;
- soutenir la formation et le développement des compétences des membres du personnel ;
- mettre en œuvre des programmes et des mesures d'aide et d'accommodement permettant de soutenir la persévérance et la réussite scolaires.

Réponse 5

Action

Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.

Contexte

Avec la collaboration des réseaux collégiaux et universitaires, le Ministère élaborera et publiera un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur. Ce dernier se veut un cadre cohérent qui soutiendra les réseaux dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et des étudiants, leur diplomation et leur insertion

socioprofessionnelle. Le plan d'action proposera des mesures structurantes regroupées sous quatre axes d'intervention :

- l'accessibilité à l'enseignement supérieur ;
- les transitions interordres et intercycles ;
- les initiatives en matière de persévérance et de réussite répondant aux besoins diversifiés de la communauté étudiante ;
- la consolidation et le transfert des connaissances en matière de réussite.

PRIORITE 3 : DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES – SOUTENIR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, L'INCLUSION SOCIALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE; LES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT ET DE MAINTIEN D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA QUALITE DE VIE DES CITOYENS; L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE; LE DEVELOPPEMENT CULTUREL; LES EFFORTS DE PREVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE; L'ADAPTATION DES MESURES ET SERVICES A LA REALITE CULTURELLE DES PREMIERES NATIONS DANS L'OFFRE DE SERVICE LIEE AU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Il est aussi nécessaire d'agir sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie et à la qualité de vie afin de garantir la santé de la population de la région. »

Réponse 1

Action

Soutenir financièrement la délocalisation du programme de formation en médecine dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Contexte

En collaboration avec l'UQAC, l'Université de Sherbrooke offre, depuis 2006, le Programme de formation médicale à Saguenay. Ce programme accueille annuellement 32 nouveaux étudiantes et étudiants. Sa délocalisation permet de former davantage de médecins intéressés et mieux habiletés à pratiquer hors des grands centres urbains.

Réponse 2

Action

Soutenir la création d'une UMR sur le thème des déterminants de la santé durable à l'UQAC.

Contexte

La création d'une UMR vise à améliorer la capacité de recherche de l'établissement et à augmenter les connaissances liées aux secteurs d'activité stratégiques dans sa région.

PRIORITE 11 : FORET – MAINTENIR ET AUGMENTER LA POSSIBILITE FORESTIERE; SOUTENIR LES INITIATIVES DE DEUXIEME ET TROISIEME TRANSFORMATION; FAVORISER LA DISPONIBILITE ET LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE; OPTIMISER LES MESURES DE PROTECTION; ET SOUTENIR LA RECHERCHE

Réponse 1

Action

Soutenir les collèges dans leurs efforts d'accroître la diplomation dans les programmes de Technologie forestière et de Technologie de la transformation des produits forestiers.

Contexte

Le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux dans leurs efforts d'accroître la diplomation dans des programmes ciblés en sciences et en génie, dont les programmes de Technologie forestière et de Technologie de la transformation des produits forestiers. Ce soutien vise à :

- encourager la persévérance et la réussite de la population étudiante actuelle et mettre en œuvre des mesures d'attraction de nouveaux étudiantes et étudiants;
- développer des parcours de formation interordres et améliorer la couverture territoriale de l'offre de formation.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC). Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un

programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 3

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

Région 03 – Capitale-Nationale

PRIORITE 2 : FAVORISER L'UTILISATION DE LA BIOMASSE FORESTIERE

Réponse 1

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO).

Contexte

Le CERFO est un CCTT affilié au Cégep de Sainte-Foy et ayant pour mission de contribuer à la progression technologique et à l'essor des entreprises, organismes et établissements d'enseignement collégial associés au secteur forestier québécois, dans une perspective de développement durable. Il possède, notamment, une expertise de pointe en matière d'aménagement forestier durable et écosystémique, de foresterie urbaine et d'écologie forestière appliquée.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement des CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

PRIORITE 4 : ASSURER LE DEPLOIEMENT DU NUMERIQUE

Réponse 1

Action

Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

Le Plan d'action numérique (PAN) en éducation et en enseignement supérieur est guidé par la vision d'une intégration efficace et d'une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, leur permettant de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie.

Les mesures budgétaires financées par l'entremise du PAN permettent notamment d'assurer la formation continue et l'accompagnement du personnel, l'embauche de conseillères et de conseillers pédagogiques, l'acquisition de ressources éducatives numériques, la réalisation de projets d'innovation pédagogique, la mise aux normes d'infrastructures technologiques et la sécurité de l'information. Elles soutiennent également l'acquisition et la modernisation des équipements numériques dédiés à l'enseignement et à l'apprentissage.

PRIORITE 7 : DEVELOPPER DES STRATEGIES POUR CONTRER LES EFFETS DE LA PENURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Une approche globale et multisectorielle est requise : tous les éléments doivent être mis en place pour aider à trouver des solutions. Il importe notamment de favoriser l'accueil et la rétention de nouvelles populations, incluant les immigrants et les nouveaux arrivants. L'adaptation des milieux de travail à la conciliation famille-travail-études sera aussi cruciale afin d'attirer, de recruter et de retenir la main-d'œuvre de demain ».

Réponse 1

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée. Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux.

Ensuite, le Ministère alloue aux universités une enveloppe budgétaire visant le développement de formules d'apprentissage expérientiel, dont des stages, dans les programmes de 2^e cycle en génie. Ces activités doivent contribuer à l'attraction et à la rétention des étudiantes et des étudiants internationaux inscrits à un programme de 2^e cycle en génie et favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir l'attraction, le développement et la rétention des talents par l'entremise du pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale.

Contexte

Le Ministère soutient la concertation entre les collèges et les universités de la Capitale-Nationale en vue de susciter des initiatives conjointes et de déployer une action régionale commune. Ce pôle régional permet de créer un modèle de recrutement distinctif, adapté à la situation et aux enjeux régionaux, afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents d'ici et d'ailleurs. Pour ce faire, les partenaires des milieux de

l'enseignement supérieur, de la santé et de la communauté d'affaires misent sur une approche commune en matière d'accompagnement, d'encadrement, d'évaluation des besoins de formation et de requalification professionnelles.

Réponse 3

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

Réponse 4

Action

Atténuer la rareté de main-d'œuvre dans les domaines du génie et de l'informatique.

Contexte

Le Ministère offre aux universités une aide financière visant, notamment, à mettre en place des mécanismes d'amélioration de la formation dans les domaines du génie et de l'informatique, de créer des conditions propices à la persévérance et à la réussite dans ces domaines ainsi que de bonifier les services d'accompagnement destinés aux étudiantes et aux étudiants qui y sont inscrits. Ces mesures visent à inciter davantage de personnes à entreprendre un parcours de formation en génie ou en informatique, à persévérer dans leurs études et à les réussir.

Région 04 – Mauricie

PRIORITE 2 : ACCOMPAGNER LES CITOYENS SUR LE PLAN SOCIOPROFESSIONNEL

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« La Mauricie fait donc face à de nombreux défis en matière de réussite éducative et d'accès au marché du travail. En priorité, la région souhaite faire connaître et bonifier l'offre en éducation et en formation continue et adapter les programmes et les formules d'apprentissage en milieu de travail (nanoformation, formations en entreprise, formation individualisée). Elle devra aussi favoriser la rétention des diplômés régionaux. Des investissements dans les bassins non traditionnels de main-d'œuvre (personnes vivant avec des limitations, aînés, immigrants, personnes éloignées du marché du travail) devront être réalisés ».

Réponse 1

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

Réponse 3

Action

Consolider l'offre de formation collégiale dans la région de la Mauricie.

Contexte

Le Ministère souhaite accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les petites cohortes dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet. Les cégeps autorisés à offrir un programme d'études collégiales techniques peuvent ainsi conclure des ententes en vue de délocaliser leur offre de formation ou d'en donner accès à une nouvelle clientèle.

De plus, le Ministère soutient financièrement le maintien de certains programmes d'études préuniversitaires et techniques en difficulté de recrutement d'effectifs ou exclusifs, notamment aux cégeps de Trois-Rivières et de Shawinigan.

Réponse 4

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée. Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

Ensuite, le Ministère alloue aux universités une enveloppe budgétaire visant le développement de formules d'apprentissage expérientiel, dont des stages, dans les programmes de 2^e cycle en génie. Ces activités doivent contribuer à l'attraction et à la rétention des étudiantes et des étudiants internationaux inscrits à un programme de 2^e cycle en génie et favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 5

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

Réponse 6

Action

Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

Contexte

Le Ministère investit annuellement 65 M\$ afin de favoriser l'intégration et la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers. Ces enveloppes budgétaires permettent, notamment, de :

- consolider ou développer l'organisation locale des services d'accueil et de soutien offerts à ces étudiantes et étudiants ;
- soutenir la formation et le développement des compétences des membres du personnel ;
- mettre en œuvre des programmes et des mesures d'aide et d'accommodement permettant de soutenir la persévérance et la réussite scolaires.

Réponse 7

Action

Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.

Contexte

Avec la collaboration des réseaux collégiaux et universitaires, le Ministère élaborera et publiera un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur. Ce dernier se veut un cadre cohérent qui soutiendra les réseaux dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et des étudiants, leur diplomation et leur insertion socioprofessionnelle. Le plan d'action proposera des mesures structurantes regroupées sous quatre axes d'intervention :

- l'accessibilité à l'enseignement supérieur ;
- les transitions interordres et intercycles ;
- les initiatives en matière de persévérance et de réussite répondant aux besoins diversifiés de la communauté étudiante ;
- la consolidation et le transfert des connaissances en matière de réussite.

PRIORITE 4 : SOUTENIR LA VITALITE DE L'ECOSYSTEME ECONOMIQUE

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Pour soutenir la vitalité économique de la Mauricie, la région doit améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée. Elle doit aussi stimuler et soutenir les opportunités d'innovation, l'industrie 4.0, la recherche et le développement ainsi que la création d'entreprises ».

Réponse 1

Action

Soutenir le développement de la main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'activité économique en forte demande par l'entremise du pôle régional en enseignement supérieur de la Mauricie.

Contexte

Le Ministère alloue une aide financière de 1,5 M\$ sur 3 ans à la création d'un pôle régional en enseignement supérieur dans la région de la Mauricie. Ce pôle réunit l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), le Cégep de Shawinigan et le Cégep de Trois-Rivières.

Les activités du pôle régional de la Mauricie sont centrées sur deux projets. Le premier vise l'amélioration du recrutement, de l'accueil, de l'intégration et de l'aide à la réussite des étudiantes et des étudiants internationaux afin d'augmenter le nombre de diplômés dans les secteurs d'activité économique en forte demande comme les technologies de l'information, l'ingénierie, la santé et les sciences. Le deuxième projet concerne l'atteinte d'une meilleure adéquation entre les compétences requises par les entreprises de la région exerçant des activités dans le domaine des technologies de l'information et celles développées dans les programmes de formation offerts.

Réponse 2

Action

Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.

Contexte

Dans un souci de créer des liens entre les établissements universitaires et les milieux socioéconomiques ainsi que de contribuer à l'innovation et à l'atténuation de la rareté de main-d'œuvre, le Ministère soutient la création des créneaux d'avenir dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et les innovations technologiques. Ainsi, les universités ayant des facultés de génie ou d'informatique, dont l'UQTR, reçoivent un soutien financier permettant de :

- favoriser leur rapprochement avec les milieux socioéconomiques afin de contribuer à l'innovation dans le domaine du génie;
- atténuer la rareté de main-d'œuvre dans les domaines du génie et de l'informatique;
- attirer les étudiantes et les étudiants internationaux dans les programmes de 2^e cycle en génie et les retenir.

Réponse 3

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la Mauricie.

Contexte

Les CCTT exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information dans un contexte correspondant à l'expertise régionale et au domaine de formation spécialisée du cégep auquel ils sont attitrés. Les cégeps de la région de la Mauricie accueillent quatre CCTT

ayant notamment une expertise en télécommunications, métallurgie, électrochimie et produits cellulosiques.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement de ces CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

Réponse 4

Action

Soutenir l'UQTR dans son mandat de développement régional en Mauricie.

Contexte

Le Ministère alloue aux universités situées en région une enveloppe de 15 M\$ visant à les soutenir dans leur mandat de développement régional. La part de cette enveloppe réservée à l'UQTR est de 1,5 M\$. Cette enveloppe vise à :

- accroître l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants canadiens et internationaux;
- soutenir la capacité des entreprises et des autres organismes employeurs à trouver sur place un bassin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée;
- soutenir les entreprises et les organismes de la région par du mentorat ou de l'accompagnement;
- aider les entreprises et les autres organismes employeurs de la région à relever les défis de main-d'œuvre et d'adaptation aux changements technologiques afin de créer des emplois à plus grande valeur ajoutée;
- collaborer au développement de créneaux de recherche particuliers et de zone d'innovation au service des entreprises.

PRIORITE 6 : MAINTENIR ET AMELIORER LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« L'étude des impacts du changement climatique exige l'intégration d'un processus d'adaptation sur les plans social et économique. Il est nécessaire d'obtenir des résultats qui aideront les personnes, les collectivités, les gouvernements et l'industrie à faire face aux changements climatiques. (...) Pour pallier ces problématiques, la région souhaite soutenir et promouvoir des initiatives et des pratiques responsables en matière de développement durable, de même que l'émergence de l'économie circulaire. »

Réponse 1

Action

Soutenir la création d'une UMR sur le thème des matériaux avancés pour la transition énergétique à l'UQTR.

Contexte

La création d'une UMR vise à améliorer la capacité de recherche de l'établissement et à augmenter les connaissances liées aux secteurs d'activité stratégiques dans sa région.

Réponse 2

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre national en électrochimie et en technologies environnementales (CNETE) affilié au Cégep de Shawinigan.

Contexte

Le CNETE réalise des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et d'information auprès des entreprises québécoises afin de contribuer à l'amélioration et au développement de procédés et de produits respectueux de l'environnement.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement des CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

Région 05 – Estrie

PRIORITE 1 : SOUTENIR DES STRATEGIES POUR REpondre AUX BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIEE DES ENTREPRISES

Réponse 1

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC). Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

PRIORITE 6 : ATTIRER ET INTEGRER DE NOUVEAUX CITOYENS DANS LA REGION DE L'ESTRIE

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Par ailleurs, l'Estrie accueille plusieurs étudiants étrangers, mais peine à les retenir. Il y aura alors lieu de déployer des stratégies régionales de positionnement, de promotion et de recrutement adaptées aux diverses clientèles cibles ou de participer à de telles stratégies ».

Réponse 1

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée.

Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

Ensuite, le Ministère alloue aux universités une enveloppe budgétaire visant le développement de formules d'apprentissage expérientiel, dont des stages, dans les programmes de 2^e cycle en génie. Ces activités doivent contribuer à l'attraction et à la rétention des étudiantes et des étudiants internationaux inscrits à un programme de 2^e cycle en génie et favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

PRIORITE 8 : AUGMENTER LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION DES JEUNES ESTRIENS ET LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

« La région souhaite poursuivre ses efforts dans la lutte contre le décrochage et favoriser la réussite scolaire. L'obtention d'un diplôme et d'une qualification constitue un levier pour l'épanouissement personnel, le bien-être et le mieux-être des communautés ».

Réponse 1

Action

Soutenir la réussite à l'enseignement collégial et universitaire par l'entremise des actions du pôle régional en enseignement supérieur de l'Estrie (PRESE).

Contexte

Le Ministère alloue des ressources financières aux pôles régionaux pour soutenir la concertation entre les établissements d'enseignement supérieur situés sur un même territoire, susciter des initiatives conjointes et déployer une action régionale commune. Le PRESE regroupe l'Université de Sherbrooke, l'Université Bishop's, le Cégep de Sherbrooke, le Collège Régional Champlain – Campus de Lennoxville et le Séminaire de Sherbrooke. Il s'est donné pour mission de :

- favoriser le partage de ressources, d'outils et de bonnes pratiques entre les établissements postsecondaires de Sherbrooke;
- bien arrimer les programmes d'études et les stratégies d'intervention favorisant la réussite étudiante;
- contribuer au développement régional.

Réponse 2

Action

Soutenir la persévérance et la réussite à l'enseignement supérieur en contexte de crise sanitaire.

Contexte

Le Ministère soutient les établissements collégiaux et universitaires dans leurs efforts de promotion de la persévérance et de la réussite à l'enseignement supérieur et de prévention de l'abandon scolaire. Ainsi, plus de 60 M\$ ont été investis en 2020-2021 afin de :

- favoriser la mise en place de formules pédagogiques innovantes ;
- assurer le soutien technique et technopédagogique nécessaire à l'élaboration de formations adaptées au contexte sanitaire ;
- bonifier l'offre de services de prévention et d'intervention en santé mentale dans les établissements d'enseignement supérieur.

Réponse 3

Action

Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.

Contexte

Avec la collaboration des réseaux collégiaux et universitaires, le Ministère élaborera et publiera un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur. Ce dernier se veut un cadre cohérent qui soutiendra les réseaux dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et des étudiants, leur diplomation et leur insertion socioprofessionnelle. Le plan d'action proposera des mesures structurantes regroupées sous quatre axes d'intervention :

- l'accessibilité à l'enseignement supérieur ;
- les transitions interordres et intercycles ;
- les initiatives en matière de persévérance et de réussite répondant aux besoins diversifiés de la communauté étudiante ;
- la consolidation et le transfert des connaissances en matière de réussite.

Réponse 4

Action

Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

Contexte

Le Ministère investit annuellement 65 M\$ afin de favoriser l'intégration et la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers. Ces enveloppes budgétaires permettent, notamment, de :

- consolider ou développer l'organisation locale des services d'accueil et de soutien offerts à ces étudiantes et étudiants ;
- soutenir la formation et le développement des compétences des membres du personnel ;
- mettre en œuvre des programmes et des mesures d'aide et d'accommodement permettant de soutenir la persévérance et la réussite scolaires.

Réponse 5

Action

Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements de la région de l'Estrie.

Contexte

Le Ministère met à la disposition des cégeps une enveloppe budgétaire dédiée à l'accueil et à l'intégration des Autochtones. Ainsi, les cégeps peuvent déposer des projets visant à faciliter l'adaptation aux études collégiales et à soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants autochtones.

De plus, par l'entremise du Programme de soutien aux membres des communautés autochtones, le Ministère :

- accorde une aide financière à certaines universités pour adapter et offrir des programmes d'études dans les secteurs que les communautés jugent prioritaires, pour apporter une assistance particulière aux étudiantes et aux étudiants autochtones, ou encore pour revaloriser les cultures autochtones ;
- soutient financièrement les établissements universitaires offrant des programmes adaptés aux étudiantes et aux étudiants universitaires autochtones pour le démarrage de petites cohortes ;
- offre une aide financière pour l'organisation et la réalisation de stages en enseignement en milieu autochtone ;
- soutient des projets particuliers déposés par les établissements universitaires visant les communautés autochtones.

Région 06 – Montréal

PRIORITE 3 : FAVORISER L'ESSOR DES ENTREPRISES MONTREALAISES

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Il importe ainsi que les entreprises montréalaises continuent d'être soutenues pour accroître leur compétitivité, notamment par l'innovation, l'internationalisation et l'intégration des chaînes de valeur. (...) La région s'attend par ailleurs à ce que le gouvernement et ses institutions favorisent la croissance d'une main-d'œuvre de haut calibre en encourageant l'augmentation du taux de diplomation, la rétention d'étudiants et la mobilité de professionnels internationaux, notamment des chercheurs et des talents de renommée mondiale dans des industries en émergence. »

Réponse 1

Action

Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.

Contexte

Dans un souci de créer des liens entre les établissements universitaires et les milieux socioéconomiques ainsi que de contribuer à l'innovation et à l'atténuation de la rareté de main-d'œuvre, le Ministère soutient la création des créneaux d'avenir dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et les innovations technologiques. Ainsi, les universités montréalaises ayant des facultés de génie ou d'informatique reçoivent un soutien financier permettant de :

- favoriser leur rapprochement avec les milieux socioéconomiques afin contribuer à l'innovation dans le domaine du génie;
- atténuer la rareté de main-d'œuvre dans les domaines du génie et de l'informatique;
- attirer les étudiantes et les étudiants internationaux dans les programmes de 2^e cycle en génie et les retenir.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les

formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 3

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

Réponse 4

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la région de Montréal.

Contexte

Les CCTT exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information dans un contexte correspondant à l'expertise régionale et au domaine de formation spécialisée du cégep auquel ils sont attirés. Les cégeps de la région de Montréal accueillent 16 CCTT ayant notamment une expertise en logistique, optique photonique, génie alimentaire, aérospatiale, sciences pharmaceutiques et procédés chimiques.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement de ces CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

Réponse 5

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur montréalais.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins de main-d'œuvre bien formée et qualifiée. Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones.

Ensuite, le Ministère alloue aux universités une enveloppe budgétaire visant le développement de formules d'apprentissage expérientiel, dont des stages, dans les programmes de 2^e cycle en génie. Ces activités doivent contribuer à l'attraction et à la rétention des étudiantes et des étudiants internationaux inscrits à un programme de 2^e cycle en génie et favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

PRIORITE 4 : AMELIORER L'INTEGRATION DES NOUVELLES POPULATIONS

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« La région s'attend à ce que des actions de sensibilisation soient déployées afin de favoriser l'inclusion des nouveaux arrivants dans la société montréalaise. De plus, Montréal souhaite que la sélection des nouveaux arrivants soit cohérente avec les besoins du marché du travail et que la reconnaissance de diplômes étrangers soit favorisée ».

Réponse 1

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

Réponse 2

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI).

Contexte

L'IRIPI est un CCTT ayant pour mission de contribuer au développement et au transfert de pratiques sociales novatrices pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrantes et issues de l'immigration. Pour ce faire, il offre des services de recherche appliquée, de soutien technique et méthodologique, de formation et de diffusion d'information aux divers milieux œuvrant dans le domaine de l'immigration.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement des CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

PRIORITE 6 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT SECURITAIRE ET EPANOUISSANT POUR LES MEMBRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Réponse 1

Action

Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements de la région de Montréal.

Contexte

Le Ministère met à la disposition des cégeps une enveloppe budgétaire dédiée à l'accueil et à l'intégration des Autochtones. Ainsi, les cégeps peuvent déposer des projets visant à faciliter l'adaptation aux études collégiales et à soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants autochtones.

De plus, par l'entremise du Programme de soutien aux membres des communautés autochtones, le Ministère :

- accorde une aide financière à certaines universités pour adapter et offrir des programmes d'études dans les secteurs que les communautés jugent prioritaires, pour apporter une assistance particulière aux étudiantes et aux étudiants autochtones, ou encore pour revaloriser les cultures autochtones ;
- soutient financièrement les établissements universitaires offrant des programmes adaptés aux étudiantes et aux étudiants universitaires autochtones pour le démarrage de petites cohortes ;
- offre une aide financière pour l'organisation et la réalisation de stages en enseignement en milieu autochtone ;
- soutient des projets particuliers déposés par les établissements universitaires visant les communautés autochtones.

PRIORITE 8 : FAVORISER LA CROISSANCE D'UN RESEAU D'INFRASTRUCTURES PERFORMANT

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Montréal vise par ailleurs à devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Elle souligne l'importance de développer l'infrastructure numérique pour permettre l'émergence d'industries de pointe. (...) La région souhaite également que l'on mette sur pied une formation scolaire en numérique et qu'on encourage le codage dès le primaire ainsi que toute initiative favorisant la littératie numérique. »

Réponse 1

Action

Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région de Montréal.

Contexte

Le PAN en éducation et en enseignement supérieur est guidé par la vision d'une intégration efficace et d'une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, leur permettant de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie.

Les mesures budgétaires financées par l'entremise du PAN permettent notamment d'assurer la formation continue et l'accompagnement du personnel, l'embauche de conseillères et de conseillers pédagogiques, l'acquisition de ressources éducatives numériques, la réalisation de projets d'innovation pédagogique, la mise aux normes d'infrastructures technologiques et la sécurité de l'information. Elles soutiennent également l'acquisition et la modernisation des équipements numériques dédiés à l'enseignement et à l'apprentissage.

Réponse 2

Action

Favoriser l'adaptation de l'offre de formation à l'essor de l'intelligence artificielle par l'entremise du Pôle de formation supérieure en intelligence artificielle (PIA).

Contexte

Le PIA regroupe un réseau d'experts issus des milieux de la recherche, de l'enseignement et de la gestion provenant de 12 cégeps et de sept universités situés sur l'Île de Montréal. Ils visent à apporter une réponse concertée aux défis de formation que représentent les développements de l'intelligence artificielle en adaptant l'offre de programme et les parcours de formation aux enjeux identifiés. Le Ministère soutient financièrement la création et le fonctionnement des pôles régionaux en enseignement supérieur.

Réponse 3

Action

Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.

Contexte

Dans un souci de créer des liens entre les établissements universitaires et les milieux socioéconomiques ainsi que de contribuer à l'innovation et à l'atténuation de la rareté de main-d'œuvre, le Ministère soutient la création des créneaux d'avenir dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et les innovations technologiques. Ainsi, les universités montréalaises ayant des facultés de génie ou d'informatique reçoivent un soutien financier permettant de :

- favoriser leur rapprochement avec les milieux socioéconomiques afin de contribuer à l'innovation dans le domaine du génie;
- atténuer la rareté de main-d'œuvre dans les domaines du génie et de l'informatique;
- attirer les étudiantes et les étudiants internationaux dans les programmes de 2^e cycle en génie et les retenir.

Région 07 – Outaouais

PRIORITE 1 : RATTRAPER LE RETARD HISTORIQUE DE LA REGION EN SANTE ET SERVICES SOCIAUX, EN EDUCATION ET EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Réponse 1

Action

Favoriser la persévérance et la réussite des stagiaires dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Contexte

Le Ministère finance un programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux afin d'encourager les futures personnes diplômées à persévérer dans leurs études et à les réussir.

Les stagiaires fréquentant un établissement collégial ou universitaire de la région de l'Outaouais et inscrits dans un programme admissible peuvent bénéficier d'une aide financière variant entre 2 200 \$ et 4 000 \$, selon le programme d'études.

Réponse 2

Action

Offrir des bourses d'excellence aux futurs enseignantes et enseignants inscrits dans un programme agréé de premier cycle de formation à l'enseignement.

Contexte

Le programme de bourses d'excellence aux futurs enseignants vise à accroître les inscriptions dans les programmes agréés de premier cycle de formation à l'enseignement, à attirer des candidatures présentant et maintenant un dossier scolaire de haut niveau et à soutenir la persévérance de ces étudiantes et étudiants.

Réponse 3

Action

Soutenir financièrement la délocalisation du programme de doctorat en médecine de l'Université McGill à Gatineau.

Contexte

Pour atténuer la pénurie de médecins dans la région de l'Outaouais, le Ministère alloue à l'Université McGill une compensation financière liée à la délocalisation et à la francisation de son programme de doctorat en médecine, et ce, jusqu'à l'atteinte de l'effectif étudiant complet de la formation.

Réponse 4

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 5

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

PRIORITE 5 : DEVELOPPER L'ÉCONOMIE ET AMELIORER LA POSITION CONCURRENTIELLE PAR RAPPORT A LA SITUATION FRONTALIERE PAR L'INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION

Réponse 1

Action

Soutenir les activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la cybersécurité.

Contexte

Le Ministère soutient financièrement le fonctionnement du Centre de recherche et de transfert en cybersécurité (Cyber-Québec) affilié au Cégep de l'Outaouais. Le CCTT offre des services d'aide technique, de formation, d'information et de recherche appliquée visant à protéger les personnes et les entreprises d'une utilisation malveillante de l'informatique.

De plus, le Ministère finance la création d'une UMR sur la cybersécurité à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Ce projet s'inscrit dans une logique régionale de développement d'une masse critique de chercheuses et chercheurs et de main-d'œuvre qualifiée permettant de mieux répondre aux enjeux politiques, stratégiques et économiques liés à l'intégrité des systèmes d'information de l'Outaouais, du Québec et du Canada. Il permet également de tisser des partenariats porteurs avec de nombreux acteurs économiques régionaux.

Réponse 2

Action

Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.

Contexte

Dans un souci de créer des liens entre les établissements universitaires et les milieux socioéconomiques ainsi que de contribuer à l'innovation et à l'atténuation de la rareté de main-d'œuvre, le Ministère soutient la création des créneaux d'avenir dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et les innovations technologiques. Ainsi, les universités ayant des facultés de génie ou d'informatique, dont l'UQO, reçoivent un soutien financier permettant de :

- favoriser leur rapprochement avec les milieux socioéconomiques afin de contribuer à l'innovation dans le domaine du génie;
- atténuer la rareté de main-d'œuvre dans les domaines du génie et de l'informatique;
- attirer les étudiantes et les étudiants internationaux dans les programmes de 2^e cycle en génie et les retenir.

Réponse 3

Action

Soutenir l'UQO dans son mandat de développement régional.

Contexte

Le Ministère alloue aux universités situées en région une enveloppe de 15 M\$ visant à les soutenir dans leur mandat de développement régional. La part de cette enveloppe réservée à l'UQO est de 1,5 M\$. Cette enveloppe vise à :

- accroître l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants canadiens et internationaux;
- soutenir la capacité des entreprises et des autres organismes employeurs à trouver sur place un bassin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée;
- soutenir les entreprises et les organismes de la région par du mentorat ou de l'accompagnement;
- aider les entreprises et les autres organismes employeurs de la région à relever les défis de main-d'œuvre et d'adaptation aux changements technologiques afin de créer des emplois à plus grande valeur ajoutée;
- collaborer au développement de créneaux de recherche particuliers et de zone d'innovation au service des entreprises.

Réponse 4

Action

Soutenir financièrement l'UQO pour les coûts additionnels liés à l'éloignement, à sa couverture territoriale et à sa taille.

Contexte

Les travaux de révision de la Politique québécoise de financement des universités ont permis de cibler trois facteurs influençant les coûts d'enseignement dans les établissements de plus petite taille (moins de 15 000 EETP) : l'éloignement, la couverture territoriale et la taille.

Les coûts d'enseignement sont influencés par l'éloignement des établissements, dans la mesure où ceux-ci doivent avoir recours à des chargés de cours qui proviennent principalement de Montréal ou de Québec lorsque des personnes possédant les compétences requises ne sont pas disponibles dans la région.

Quant à lui, le facteur « couverture territoriale » tient compte des coûts additionnels découlant de l'offre de formations dans plusieurs lieux d'enseignement, qui contribue à l'amélioration de l'accessibilité sur le territoire.

Finalement, le facteur « taille » reflète un profil de dépenses par étudiant plus élevé pour les universités de plus petite taille, notamment en raison de la difficulté à réaliser des économies d'échelle.

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

PRIORITE 2 : ACCROITRE LE NIVEAU DE QUALIFICATION ET DE DIPLOMATION TOUT EN DEVELOPPANT UNE CULTURE DE FORMATION, D'APPRENTISSAGE ET DE PERFECTIONNEMENT EN CONTINU

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Bien que le taux de diplomation soit plus élevé chez les Témiscabitiennes que chez les Témiscabitiens, il demeure nettement plus faible que dans l'ensemble du Québec. Les études supérieures attirent toujours moins de jeunes de la région : le taux de passage du secondaire au collégial est nettement inférieur à la moyenne québécoise et la poursuite d'études universitaires n'est pas encore ancrée dans la tradition régionale. Les entreprises et organismes de la région manifestent pourtant des besoins criants de personnel spécialisé (...).

On insistera pour mettre en œuvre des projets visant notamment à offrir sur l'ensemble du territoire un accès à une formation diversifiée dans laquelle figureront par ailleurs des éléments propices à l'identité régionale. On souhaite également maintenir une capacité de formation, de recherche et d'innovation de calibre international et ainsi assurer le partage et le transfert des savoirs issus de la recherche et de l'innovation ».

Réponse 1

Action

Consolider l'offre de formation collégiale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Contexte

Le Ministère souhaite accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les petites cohortes dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet. Les cégeps autorisés à offrir un programme d'études collégiales techniques peuvent ainsi conclure des ententes en vue de délocaliser leur offre de formation ou d'en donner accès à une nouvelle clientèle.

De plus, le Ministère soutient financièrement le maintien de certains programmes d'études préuniversitaires et techniques en difficulté de recrutement d'effectifs ou exclusifs, notamment au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Réponse 2

Action

Favoriser la mobilité étudiante interrégionale vers les cégeps de l'Abitibi-Témiscamingue.

Contexte

Le Ministère souhaite permettre à la population étudiante de vivre une expérience pédagogique propice à la réussite en diversifiant son parcours scolaire, favoriser l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants dans des cégeps situés en région confrontés à une baisse significative de leur effectif étudiant et soutenir la vitalité des programmes menant à un diplôme d'études collégiales. Ainsi, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue bénéficie d'une aide financière lui permettant de développer et d'administrer son propre programme de mobilité étudiante.

Réponse 3

Action

Soutenir financièrement l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) pour les coûts additionnels liés à l'éloignement, à sa couverture territoriale et à sa taille.

Contexte

Les travaux de révision de la Politique québécoise de financement des universités ont permis de cibler trois facteurs influençant les coûts d'enseignement dans les établissements de plus petite taille (moins de 15 000 EETP) : l'éloignement, la couverture territoriale et la taille.

Les coûts d'enseignement sont influencés par l'éloignement des établissements, dans la mesure où ceux-ci doivent avoir recours à des chargés de cours qui proviennent principalement de Montréal ou de Québec lorsque des personnes possédant les compétences requises ne sont pas disponibles dans la région.

Quant à lui, le facteur « couverture territoriale » tient compte des coûts additionnels découlant de l'offre de formations dans plusieurs lieux d'enseignement, qui contribue à l'amélioration de l'accessibilité sur le territoire.

Finalement, le facteur « taille » reflète un profil de dépenses par étudiant plus élevé pour les universités de plus petite taille, notamment en raison de la difficulté à réaliser des économies d'échelle.

Réponse 4

Action

Soutenir l'UQAT dans son mandat de développement régional.

Contexte

Les universités situées en région ont une mission particulière au regard de l'accessibilité aux études supérieures dans l'ensemble du territoire québécois. Ainsi, le Ministère alloue à ces établissements une enveloppe de 15 M\$ afin de les soutenir dans leur mandat de développement régional. La part de cette enveloppe réservée à l'UQAT est de 3,3 M\$ et elle vise à :

- accroître l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants canadiens et internationaux;

- soutenir la capacité des entreprises et des autres organismes employeurs à trouver sur place un bassin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée;
- soutenir les entreprises et les organismes de la région par du mentorat ou de l'accompagnement;
- aider les entreprises et les autres organismes employeurs de la région à relever les défis de main-d'œuvre et d'adaptation aux changements technologiques afin de créer des emplois à plus grande valeur ajoutée;
- collaborer au développement de créneaux de recherche particuliers et de zone d'innovation au service des entreprises.

Réponse 5

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 6

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

Réponse 7

Action

Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.

Contexte

Avec la collaboration des réseaux collégiaux et universitaires, le Ministère élaborera et publiera un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur. Ce dernier se veut un cadre cohérent qui soutiendra les réseaux dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et des étudiants, leur diplomation et leur insertion socioprofessionnelle. Le plan d'action proposera des mesures structurantes regroupées sous quatre axes d'intervention :

- l'accessibilité à l'enseignement supérieur ;
- les transitions interordres et intercycles ;
- les initiatives en matière de persévérance et de réussite répondant aux besoins diversifiés de la communauté étudiante ;
- la consolidation et le transfert des connaissances en matière de réussite.

PRIORITE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE POUR FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT ET LA RETENTION DE NOUVEAUX ARRIVANTS

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Finalement, on doit doter les communautés d'instruments d'accueil et d'intégration au milieu, notamment en vue de l'accueil des étudiants de passage de sorte qu'ils s'établissent à long terme ».

Réponse 1

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée.

Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

Ensuite, le Ministère alloue aux universités une enveloppe budgétaire visant le développement de formules d'apprentissage expérientiel, dont des stages, dans les programmes de 2^e cycle en génie. Ces activités doivent contribuer à l'attraction et à la rétention des étudiantes et des étudiants internationaux inscrits à un programme de 2^e cycle en génie et favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;

- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

PRIORITE 4 : FAVORISER UNE COHABITATION HARMONIEUSE ET UN DIALOGUE SOCIAL INCLUSIF AVEC LES PREMIERES NATIONS

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Une collaboration des acteurs régionaux et gouvernementaux est aussi nécessaire pour mettre en relief les savoirs traditionnels des peuples autochtones, leur culture et leur vision du monde parmi les assises du patrimoine culturel régional ainsi que pour favoriser la compréhension entre les cultures et lutter contre les préjugés. Finalement, des formations et de l'éducation en continu doivent être mises à la disposition des personnes intéressées pour renforcer leur autonomisation ».

Réponse 1

Action

Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Contexte

Le Ministère met à la disposition des cégeps une enveloppe budgétaire dédiée à l'accueil et à l'intégration des Autochtones. Ainsi, les cégeps peuvent déposer des projets visant à faciliter l'adaptation aux études collégiales et à soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants autochtones.

De plus, par l'entremise du Programme de soutien aux membres des communautés autochtones, le Ministère :

- accorde une aide financière à certaines universités pour adapter et offrir des programmes d'études dans les secteurs que les communautés jugent prioritaires, pour apporter une assistance particulière aux étudiantes et aux étudiants autochtones, ou encore pour revaloriser les cultures autochtones ;
- soutient financièrement les établissements universitaires offrant des programmes adaptés aux étudiantes et aux étudiants universitaires autochtones pour le démarrage de petites cohortes ;
- offre une aide financière pour l'organisation et la réalisation de stages en enseignement en milieu autochtone ;
- soutient des projets particuliers déposés par les établissements universitaires visant les communautés autochtones.

Finalement, dans le cadre des travaux ayant mené à la révision de la Politique québécoise de financement des universités, un soutien de 0,5 M\$ est accordé à l'UQAT pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants autochtones.

Réponse 2

Action

Soutenir la création d'une UMR sur les enjeux autochtones à l'UQAT.

Contexte

La création d'une UMR vise à améliorer la capacité de recherche de l'établissement et à augmenter les connaissances liées aux secteurs d'activité stratégiques dans sa région. L'objectif de cette UMR est de renforcer l'Abitibi-Témiscamingue comme pôle d'excellence en recherche sur les questions autochtones, touchant entre autres l'éducation, le territoire, l'autodétermination, la revitalisation des langues autochtones et l'urbanité contemporaine, en générant une co-construction de savoirs qui profiteront à l'ensemble du Québec.

PRIORITE 5 : CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LES FILIERES AGRICOLE, FORESTIERE, MINIERE, TOURISTIQUE ET D'AVENIR AU SEIN DE L'ECONOMIE REGIONALE

Réponse 1

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre technologique des résidus industriels (CTRI).

Contexte

Le CTRI est un CCTT affilié au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Il a pour mission de soutenir les entreprises et le milieu socioéconomique dans les secteurs forestier, agricole et minier dans leurs efforts de valorisation des résidus industriels, de ses ressources sous-utilisées et de leurs activités d'assainissement de l'environnement liées à leurs travaux de production. Le CTRI participe à explorer, identifier et proposer des solutions novatrices visant à valoriser les résidus industriels et les ressources naturelles sous-utilisées en accélérant l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et profitables.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement des CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

Région 09 – Côte-Nord

PRIORITE 1 : RECONNAITRE LA COTE-NORD ET SES SPECIFICITES COMME UNE REGION ATYPIQUE

Réponse 1

Action

Participer activement aux travaux des instances de concertation régionale de la Côte-Nord.

Contexte

Le Ministère siège à la Conférence administrative régionale et à certains de ses comités et au Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Côte-Nord dans le but d'intégrer les spécificités de la région dans ses actions. De plus, il garde des contacts avec l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative de la région, le Comité Réussite - Accomplissement - Persévérance.

PRIORITE 5 : RENDRE LA COTE-NORD ATTRACTIVE POUR SES EMPLOIS, SON MODE DE VIE, SA CULTURE ET SON ENVIRONNEMENT

Réponse 1

Action

Favoriser la mobilité étudiante interrégionale vers les cégeps de la Côte-Nord.

Contexte

Le Ministère souhaite permettre à la population étudiante de vivre une expérience pédagogique propice à la réussite en diversifiant son parcours scolaire, favoriser l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants dans des cégeps situés en région confrontés à une baisse significative de leur effectif étudiant et soutenir la vitalité des programmes menant à un diplôme d'études collégiales. Ainsi, les cégeps de Baie-Comeau et de Sept-Îles bénéficient d'une aide financière leur permettant de développer et d'administrer leur propre programme de mobilité étudiante.

PRIORITE 7 : FAVORISER L'ACCES A L'EDUCATION, A LA FORMATION ET AU SAVOIR

« Il importe donc de soutenir la création de petites cohortes de formation et le développement de programmes de formation sur mesure.(...) La formation universitaire et les infrastructures de recherche doivent aussi être consolidées. L'attraction de la clientèle collégiale doit être favorisée ».

Réponse 1

Action

Soutenir le déploiement d'une antenne universitaire à Baie-Comeau.

Contexte

Le Ministère accorde une aide financière à l'UQAR afin de lui permettre de déployer une nouvelle antenne universitaire à Baie-Comeau. Celle-ci permettra à la population de la région d'accéder à des services et des programmes universitaires de qualité dans les domaines de la gestion, des sciences infirmières, du travail social, ainsi que de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. D'autres programmes, notamment dans les domaines du génie, pourraient s'ajouter à cette offre de formation universitaire au cours des prochaines années.

Réponse 2

Action

Consolider l'offre de formation collégiale dans la région de la Côte-Nord.

Contexte

Le Ministère souhaite accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les petites cohortes dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet. Les cégeps autorisés à offrir un programme d'études collégiales techniques peuvent ainsi conclure des ententes en vue de délocaliser leur offre de formation ou d'en donner accès à une nouvelle clientèle.

De plus, le Ministère soutient financièrement le maintien de certains programmes d'études préuniversitaires et techniques en difficulté de recrutement d'effectifs ou exclusifs, notamment aux cégeps de Baie-Comeau et de Sept-Îles.

Réponse 3

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les

entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 4

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

Réponse 5

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la Côte-Nord.

Contexte

Les CCTT exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information dans un contexte correspondant à l'expertise régionale et au domaine de formation spécialisée du cégep auquel ils sont attirés. Dans la région de la Côte-Nord, le Cégep de Baie-Comeau accueille le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB), alors que le Cégep de Sept-Îles est associé à l'Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI).

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement de ces CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

Réponse 6

Action

Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.

Contexte

Avec la collaboration des réseaux collégiaux et universitaires, le Ministère élaborera et publiera un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur. Ce dernier se veut un cadre cohérent qui soutiendra les réseaux dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et des étudiants, leur diplomation et leur insertion socioprofessionnelle. Le plan d'action proposera des mesures structurantes regroupées sous quatre axes d'intervention :

- l'accessibilité à l'enseignement supérieur ;
- les transitions interordres et intercycles ;
- les initiatives en matière de persévérance et de réussite répondant aux besoins diversifiés de la communauté étudiante ;
- la consolidation et le transfert des connaissances en matière de réussite.

Région 10 – Nord-du-Québec

PRIORITE 1 : RECONNAITRE LE STATUT PARTICULIER DE LA JAMESIE EN MATIERE D'OCCUPATION ET DE VITALITE DES TERRITOIRES ET METTRE EN PLACE DES MESURES ADAPTEES POUR FAVORISER L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Réponse 1

Action

Participer activement aux travaux des instances de concertation régionale du Nord-du-Québec.

Contexte

Le Ministère siège à la Conférence administrative régionale du Nord-du-Québec, à certains de ses comités ainsi qu'au Conseil régional des partenaires du marché du travail dans le but d'intégrer les spécificités de la région dans ses actions.

PRIORITE 2 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

Réponse 1

Action

Soutenir la vitalité économique du Nord-du-Québec par le financement du Centre d'études collégiales (CEC) de Chibougamau.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps des ressources financières visant à assurer la vitalité économique de l'ensemble des régions du Québec. Ainsi, il favorise les services aux collectivités par :

- la mise en œuvre de formations permettant aux employeurs de relever les défis de main-d'œuvre de la région, de trouver sur place un bassin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, et de s'adapter aux changements technologiques;
- l'élaboration de créneaux d'expertise;
- le développement de formules pédagogiques innovantes pour répondre aux besoins dans de vastes territoires.

De plus, il soutient financièrement le développement de partenariats entre les établissements d'enseignement collégial et les entreprises afin de pallier les lacunes de formation des travailleuses et des travailleurs en emploi.

Finalement, il accorde aux cégeps des ressources financières pour développer et offrir des programmes d'études accessibles à distance. Ainsi, le Cégep de Saint-Félicien obtient un soutien additionnel pour la desserte du Nord-du-Québec par l'entremise du CEC de Chibougamau.

Réponse 2

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement du CCTT en fourrure nordique Écofaune Boréale.

Contexte

Écofaune Boréale est un CCTT affilié au Cégep de Saint-Félicien qui se consacre à la réalisation de recherches appliquées combinant le développement technologique, l'aide technique, le transfert des connaissances et la diffusion de l'information permettant aux acteurs impliqués dans le développement de la fourrure nordique de se repositionner économiquement par rapport à la réalité du marché mondial de la fourrure, du cuir et de ses produits dérivés. Écofaune Boréale s'assure du développement de pratiques respectueuses des exigences d'écoresponsabilité, de durabilité ainsi que des pratiques des Premières Nations et Inuit.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement des CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

PRIORITE 3 : AGIR POUR OFFRIR DES CONDITIONS DE VIE FAVORABLES ET DES MILIEUX DE VIE STIMULANTS ET SECURITAIRES AFIN D'AMELIORER LE DEVELOPPEMENT GLOBAL, LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DE LA POPULATION.

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« L'arrimage entre le secteur de la formation et celui de l'emploi est cependant grandement bénéfique pour la région, principalement en ce qui a trait à la rétention des jeunes. Les établissements d'enseignement sont plutôt proactifs à l'égard des demandes de l'industrie, notamment dans le secteur minier, ce qui contribue à une meilleure adéquation formation-emploi. »

Réponse 1

Action

Consolider l'offre de formation collégiale dans la région du Nord-du-Québec.

Contexte

Le Ministère souhaite accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les petites cohortes dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet. Les cégeps autorisés à offrir un programme d'études collégiales techniques peuvent ainsi conclure des ententes en vue de délocaliser leur offre de formation ou d'en donner accès à une nouvelle clientèle.

De plus, le Ministère soutient financièrement le maintien de certains programmes d'études préuniversitaires et techniques en difficulté de recrutement d'effectifs ou exclusifs, notamment au CEC de Chibougamau.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Région 11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Gaspésie

PRIORITE 1 : DYNAMISER L'OCCUPATION ET LA VITALITE DU TERRITOIRE DANS LE BUT DE RENVERSER LA TENDANCE DEMOGRAPHIQUE DE LA REGION

Réponse 1

Action

Favoriser la mobilité étudiante interrégionale vers les campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Contexte

Le Ministère souhaite permettre à la population étudiante de vivre une expérience pédagogique propice à la réussite en diversifiant son parcours scolaire, favoriser l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants dans des cégeps situés en région confrontés à une baisse significative de leur effectif étudiant et soutenir la vitalité des programmes menant à un diplôme d'études collégiales. Ainsi, le Cégep de la Gaspésie et des Îles bénéficie d'une aide financière lui permettant de développer et d'administrer son propre programme de mobilité étudiante.

Réponse 2

Action

Promouvoir les études supérieures dans la région de la Gaspésie par l'entremise du pôle régional de l'Est-du-Québec en enseignement supérieur.

Contexte

Le pôle régional de l'Est-du-Québec regroupe les établissements d'enseignement supérieur public des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-et-des-Îles. Cette initiative commune a pour but de promouvoir les études supérieures en région, de recruter de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants et de les motiver à s'installer de manière durable dans l'Est-du-Québec. Par ailleurs, chacun des établissements membres du Pôle régional se démarque par une sélection de programmes exclusifs en lien, notamment, avec les sciences de la mer, l'agroforesterie, la nordicité, le tourisme, le domaine maritime, le multimédia et l'image numérique, la santé, la gestion, l'intervention en loisir ainsi que le génie et le bâtiment.

PRIORITE 3 : SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN REGION

PRIORITE 7 : SOUTENIR LES SECTEURS D'ACTIVITE PHARES DE LA REGION QUE SONT L'EXPLOITATION ET L'AMENAGEMENT FORESTIER, L'AGROALIMENTAIRE, LES PECHES ET L'AQUACULTURE, L'INDUSTRIE EOLIENNE, LE TOURISME ET LES TECHNOLOGIES PROPRES.

Réponse 1

Action

Favoriser l'accessibilité aux études collégiales par l'entremise des sites d'enseignement décentralisés dans la région de la Gaspésie.

Contexte

Le Ministère accorde au Cégep de la Gaspésie et des Îles des ressources financières pour le fonctionnement des sites d'enseignement qui lui sont affiliés. Ainsi, ces investissements permettent au CEC de Carleton-sur-Mer et à École des pêches et de l'aquaculture du Québec de se doter d'une structure administrative et de services d'accueil dédiés aux membres de la population étudiante.

Réponse 2

Action

Consolider l'offre de formation collégiale en Gaspésie.

Contexte

Le Ministère souhaite accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les petites cohortes dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet. Les cégeps autorisés à offrir un programme d'études collégiales techniques peuvent ainsi conclure des ententes en vue de délocaliser leur offre de formation ou d'en donner accès à une nouvelle clientèle.

De plus, le Ministère soutient financièrement le maintien de certains programmes d'études préuniversitaires et techniques en difficulté de recrutement d'effectifs ou exclusifs, notamment au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Réponse 3

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la région de la Gaspésie.

Contexte

Les CCTT exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information dans un contexte correspondant à l'expertise régionale et au domaine de formation spécialisée du cégep auquel ils sont attirés. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles accueille trois CCTT ayant

respectivement une expertise en matière de développement durable, d'énergies renouvelables et de pêche, aquaculture, transformation et valorisation des produits aquatiques.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement de ces CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

Îles-de-la-Madeleine

PRIORITE 1 : RENSERLER LA TENDANCE DEMOGRAPHIQUE

« La région entend notamment promouvoir l'attractivité du territoire, stimuler la fibre entrepreneuriale, soutenir le retour des jeunes de même que l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants. Il est aussi prévu de dresser un plan qui attirera les immigrants ».

Réponse 1

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée.

Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

De plus, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

Réponse 3

Action

Favoriser la mobilité étudiante interrégionale vers le CEC des Îles-de-la-Madeleine.

Contexte

Le Ministère souhaite permettre à la population étudiante de vivre une expérience pédagogique propice à la réussite en diversifiant son parcours scolaire, favoriser l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants dans des cégeps situés en région confrontés à une baisse significative de leur effectif étudiant et soutenir la vitalité des programmes menant à un diplôme d'études collégiales. Ainsi, le Cégep de la Gaspésie et des Îles, dont relève le CEC des Îles-de-la-Madeleine, bénéficie d'une aide financière lui permettant de développer et d'administrer son propre programme de mobilité étudiante.

Réponse 4

Action

Promouvoir les études supérieures dans la région des Îles-de-la-Madeleine par l'entremise du Pôle régional de l'Est-du-Québec en enseignement supérieur.

Contexte

Le Pôle régional de l'Est-du-Québec regroupe les établissements d'enseignement supérieur public des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-et-des-Îles. Cette initiative commune a pour but de promouvoir les études supérieures en région, de recruter de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants et de les motiver à s'installer de manière durable dans l'Est-du-Québec. Par ailleurs, chacun des établissements membres du Pôle régional se démarque par une sélection de programmes exclusifs en lien, notamment, avec les sciences de la mer, l'agroforesterie, la nordicité, le tourisme, le domaine maritime, le multimédia et l'image numérique, la santé, la gestion, l'intervention en loisir ainsi que le génie et le bâtiment.

PRIORITE 3 : CONSOLIDER ET DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« La région prévoit donc mettre en place des mesures visant, entre autres, à soutenir l'établissement de la relève, à stimuler la fibre entrepreneuriale et à accroître l'offre de formation de la main-d'œuvre.(...) Comme la diversification économique est un enjeu majeur pour l'archipel, la région prévoit aussi renforcer ses créneaux d'excellence et tout autre créneau pouvant diversifier son économie et favoriser la concertation intersectorielle. »

Réponse 1

Action

Consolider l'offre de formation collégiale aux îles-de-la-Madeleine.

Contexte

Le Ministère souhaite accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les petites cohortes dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet. Les cégeps autorisés à offrir un programme d'études collégiales techniques peuvent ainsi conclure des ententes en vue de délocaliser leur offre de formation ou d'en donner accès à une nouvelle clientèle.

De plus, le Ministère soutient financièrement le maintien de certains programmes d'études préuniversitaires et techniques en difficulté de recrutement d'effectifs ou exclusifs, notamment au CEC des îles-de-la-Madeleine.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 3

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

Région 12 – Chaudière-Appalaches

PRIORITE 9 : SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEUR ACCES A UNE MAIN-D'ŒUVRE DE QUALITE ET EN NOMBRE SUFFISANT POUR COMBLER LES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Pour atteindre le plein développement des entreprises de la région, une participation des instances gouvernementales concernées dans une stratégie concertée visant à faciliter l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins de main-d'œuvre est attendue ».

Réponse 1

Action

Soutenir le recrutement et l'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux en emploi par l'entremise du pôle régional en enseignement supérieur de la Chaudière-Appalaches.

Contexte

Le pôle régional en enseignement supérieur de la Chaudière-Appalaches permet à l'UQAR et aux cégeps de Lévis-Lauzon, de Thetford et de Beauce-Appalaches de déployer une série d'actions concertées en partenariat avec le marché du travail régional. En effet, les établissements d'enseignement supérieur mettent en place une stratégie commune de recrutement des étudiantes et des étudiants internationaux dans le but de remédier à la rareté de la main-d'œuvre. De plus, une offre de formation actualisée permettra de faciliter leur intégration sur le marché du travail et de répondre avec souplesse et rapidité aux besoins de la région en main-d'œuvre qualifiée.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 3

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

PRIORITE 10 : PLACER L'INNOVATION ET LA CULTURE ENTREPRENEURIALE AU COEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION

Réponse 1

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la Chaudière-Appalaches.

Contexte

Les CCTT exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information dans un contexte correspondant à l'expertise régionale et au domaine de formation spécialisée du cégep auquel ils sont attitrés. Les cégeps de la région de la Chaudière-Appalaches accueillent cinq CCTT ayant notamment une expertise en matière de robotique, chimie verte, biotechnologies, mécatronique et technologie minérale.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement de ces CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

Réponse 2

Action

Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.

Contexte

Le Ministère soutient financièrement les projets de maillage et de transfert des connaissances entre les universités et les milieux socioéconomiques. Les sommes allouées servent de levier à l'élaboration de projets menant à l'implantation et à la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises privées du Québec. L'entreprise partenaire doit participer au financement du projet en y investissant un montant égal ou supérieur au financement octroyé par le Ministère.

Réponse 3

Action

Soutenir l'UQAR dans son mandat de développement régional dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Contexte

Les universités situées en région ont une mission particulière au regard de l'accessibilité aux études supérieures dans l'ensemble du territoire québécois. Ainsi, le Ministère alloue à ces établissements une enveloppe de 15 M\$ afin de les soutenir dans leur mandat de développement régional. La part de cette enveloppe réservée à l'UQAR est de 3,3 M\$. Cette enveloppe vise à :

- accroître l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants canadiens et internationaux;
- soutenir la capacité des entreprises et des autres organismes employeurs à trouver sur place un bassin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée;
- soutenir les entreprises et les organismes de la région par du mentorat ou de l'accompagnement;
- aider les entreprises et les autres organismes employeurs de la région à relever les défis de main-d'œuvre et d'adaptation aux changements technologiques afin de créer des emplois à plus grande valeur ajoutée;
- collaborer au développement de créneaux de recherche particuliers et de zone d'innovation au service des entreprises.

PRIORITE 11 : ACCENTUER LES INITIATIVES D'ATTRACTION, D'INTEGRATION ET DE RETENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS, INCLUANT LES PERSONNES IMMIGRANTES

Réponse 1

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée.

Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

Réponse 3

Action

Favoriser la mobilité étudiante interrégionale vers les cégeps de la Chaudière-Appalaches.

Contexte

Le Ministère souhaite permettre à la population étudiante de vivre une expérience pédagogique propice à la réussite en diversifiant son parcours scolaire, favoriser l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants dans des cégeps situés en région confrontés à une baisse significative de leur effectif étudiant et soutenir la vitalité des programmes menant à un diplôme d'études collégiales. Ainsi, les cégeps de Thetford et de Beauce-Appalaches bénéficient d'une aide financière leur permettant de développer et d'administrer leur propre programme de mobilité étudiante.

PRIORITE 12 : FAVORISER DES MILIEUX DE VIE ATTRACTIFS ET DYNAMIQUES OU LES CITOYENS PEUVENT S'ÉPANOUIR

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Les perspectives démographiques de certaines municipalités de la Chaudière-Appalaches sont à moyen terme très inquiétantes, ce qui pourrait menacer la survie de certains services de proximité prioritaires. (...) L'apport du gouvernement dans le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité est essentiel pour assurer la pérennité des communautés ».

Réponse 1

Action

Soutenir financièrement la délocalisation du programme de doctorat en médecine dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Contexte

Pour atténuer la pénurie de médecins en région, le Ministère soutient la délocalisation de la formation au doctorat en médecine de l'Université Laval. Cette dernière doit permettre une exposition précoce à la pratique en première ligne et en médecine familiale, et ce, à la fois en région et en milieu rural.

Région 13 – Laval

PRIORITE 2 : STIMULER LA VITALITE SOCIALE DANS UNE PERSPECTIVE D'INTEGRATION ET D'INCLUSION DES PERSONNES

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« La région cherche à mobiliser une variété d'acteurs autour de la réussite scolaire, de la réussite éducative et de la qualification des personnes. Elle entend aussi soutenir l'inclusion des personnes vulnérables ou présentant un risque de l'être par l'accès aux ressources et aux services, en portant une attention particulière à la participation pleine et entière des nouveaux arrivants à la vie sociale et économique ».

Réponse 1

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée.

Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

Réponse 3

Action

Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements de la région de Laval.

Contexte

Le Ministère met à la disposition des cégeps une enveloppe budgétaire dédiée à l'accueil et à l'intégration des Autochtones. Ainsi, les cégeps peuvent déposer des projets visant à faciliter l'adaptation aux études collégiales et à soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants autochtones.

De plus, par l'entremise du Programme de soutien aux membres des communautés autochtones, le Ministère :

- accorde une aide financière à certaines universités pour adapter et offrir des programmes d'études dans les secteurs que les communautés jugent prioritaires, pour apporter une assistance particulière aux étudiantes et aux étudiants autochtones, ou encore pour revaloriser les cultures autochtones ;
- soutient financièrement les établissements universitaires offrant des programmes adaptés aux étudiantes et aux étudiants universitaires autochtones pour le démarrage de petites cohortes ;
- offre une aide financière pour l'organisation et la réalisation de stages en enseignement en milieu autochtone ;
- soutient des projets particuliers déposés par les établissements universitaires visant les communautés autochtones.

Réponse 4

Action

Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

Contexte

Le Ministère investit annuellement 65 M\$ afin de favoriser l'intégration et la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers. Ces enveloppes budgétaires permettent, notamment, de :

- consolider ou développer l'organisation locale des services d'accueil et de soutien offerts à ces étudiantes et étudiants ;
- soutenir la formation et le développement des compétences des membres du personnel ;
- mettre en œuvre des programmes et des mesures d'aide et d'accommodement permettant de soutenir la persévérance et la réussite scolaires.

Réponse 5

Action

Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.

Contexte

Avec la collaboration des réseaux collégiaux et universitaires, le Ministère élaborera et publiera un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur. Ce dernier se veut un cadre cohérent qui soutiendra les réseaux dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et des étudiants, leur diplomation et leur insertion socioprofessionnelle. Le plan d'action proposera des mesures structurantes regroupées sous quatre axes d'intervention :

- l'accessibilité à l'enseignement supérieur ;
- les transitions interordres et intercycles ;
- les initiatives en matière de persévérance et de réussite répondant aux besoins diversifiés de la communauté étudiante ;
- la consolidation et le transfert des connaissances en matière de réussite.

PRIORITE 4 : LA CULTURE, PILIER INDISSOCIABLE D'UN DEVELOPPEMENT REGIONAL DURABLE

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Les intervenants de la région de Laval souhaitent réaliser des activités de veille et de recherche, en développant des indicateurs qui permettront d'approfondir la connaissance sur le secteur culturel lavallois et qui mesureront son incidence sur le développement régional »

Réponse 1

Action

Soutenir financièrement les initiatives du Pôle lavallois d'enseignement supérieur en arts numériques et économie créative.

Contexte

Le Pôle lavallois d'enseignement supérieur en arts numériques et économie créative regroupe le Collège Montmorency, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Sa mission est d'assurer une réponse concertée aux défis de la formation et de la recherche engendrés par le développement des arts numériques en enseignement supérieur et de contribuer à l'économie créative lavalloise. Pour ce faire, il vise, en outre, à :

- actualiser les besoins de formation et le transfert de compétences en arts numériques;
- soutenir des projets collaboratifs en arts numériques entre les membres du pôle et, au besoin, avec des partenaires externes;
- établir un meilleur arrimage entre les établissements d'enseignement et les acteurs du milieu de l'économie créative lavalloise.

PRIORITE 8 : FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES STRUCTURANTES QUI PARTICIPENT AU DEPLOIEMENT D'UN POLE D'INNOVATION AU CENTRE-VILLE ET STIMULER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ET DE LA COMMUNAUTE ENTREPRENEURIALE DANS SON ENSEMBLE

Réponse 1

Action

Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.

Contexte

Le Ministère soutient financièrement les projets de maillage et de transfert des connaissances entre les universités et les milieux socioéconomiques. Les sommes allouées servent de levier à l'élaboration de projets menant à l'implantation et à la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises privées du Québec. L'entreprise partenaire doit participer au financement du projet en y investissant un montant égal ou supérieur au financement octroyé par le Ministère.

Région 14 – Lanaudière

PRIORITE 1 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE, L'INNOVATION ET LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DANS LE VIRAGE NUMERIQUE

Réponse 1

Action

Soutenir le fonctionnement du Centre d'expertise et de recherche en design industriel INÉDI.

Contexte

Le Centre INÉDI est un CCTT associé au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, dont la mission est de faire progresser la pratique du design industriel par l'entremise de la recherche appliquée et du transfert technologique. Ainsi, INÉDI favorise l'innovation et la créativité dans le développement des produits, des structures et des processus des entreprises.

Réponse 2

Action

Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.

Contexte

Le Ministère soutient financièrement les projets de maillage et de transfert des connaissances entre les universités et les milieux socioéconomiques. Les sommes allouées servent de levier à l'élaboration de projets menant à l'implantation et à la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises privées du Québec. L'entreprise partenaire doit participer au financement du projet en y investissant un montant égal ou supérieur au financement octroyé par le Ministère.

PRIORITE 2 : ASSURER UNE REPONSE ADEQUATE AUX DEFIS DE LA PENURIE DE MAIN-D'ŒUVRE NOTAMMENT PAR :

- LE DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE REGIONALE D'ATTRACTION ET DE RETENTION DE MAIN-D'ŒUVRE;
- L'INTEGRATION ADEQUATE DES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS (EN ENTREPRISE ET DANS LA COMMUNAUTE);
- LE RECOURS A LA MUTUALISATION DES RESSOURCES;
- L'INTEGRATION EN EMPLOI DES PERSONNES D'EXPERIENCE;
- LA VALORISATION DES METIERS.

Réponse 1

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée.

Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

PRIORITE 7 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE EDUCATIONNELLE INNOVANTE, BRANCHEE SUR LES BESOINS DU MILIEU ET FAVORISANT LE REHAUSSEMENT DE LA DIPLOMATION DES JEUNES, DE LA QUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES ENTREPRENEURS

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Bien que le taux de diplomation se soit amélioré au cours des dernières années, il demeure sous la moyenne québécoise. L'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre des entreprises Lanaudoises, la persévérance scolaire, la desserte universitaire adéquate ainsi que le rehaussement du nombre de Lanaudois obtenant un diplôme d'études supérieures sur le territoire nécessitent plus d'appuis de la part des instances concernées ».

Réponse 1

Action

Susciter l'intérêt de la population étudiante pour la formation universitaire par l'entremise du pôle régional en enseignement supérieur de Lanaudière.

Contexte

Le pôle régional en enseignement supérieur de la région de Lanaudière réunit le Cégep régional de Lanaudière, l'UQTR, l'UQAM et l'Université de Montréal. Sa création vise à susciter l'intérêt de la population étudiante Lanaudoise pour les études universitaires, tout en facilitant la transition entre la formation collégiale et la formation universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 3

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde établissements collégiaux des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

PRIORITE 8 : SOUTENIR DES ACTIONS CONCERTEES VISANT LE RENFORCEMENT DES DETERMINANTS EN MATIERE DE REUSSITE EDUCATIVE

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« La région souhaite poursuivre ses efforts dans la lutte contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative. L'obtention d'un diplôme et d'une qualification constitue un levier pour l'épanouissement personnel, le bien-être et le mieux-être des communautés ».

Réponse 1

Action

Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur.

Contexte

Avec la collaboration des réseaux collégiaux et universitaires, le Ministère élaborera et publiera un Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur. Ce dernier se veut un cadre cohérent qui soutiendra les réseaux dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et des étudiants, leur diplomation et leur insertion socioprofessionnelle. Le plan d'action proposera des mesures structurantes regroupées sous quatre axes d'intervention :

- l'accessibilité à l'enseignement supérieur ;
- les transitions interordres et intercycles ;
- les initiatives en matière de persévérance et de réussite répondant aux besoins diversifiés de la communauté étudiante ;
- la consolidation et le transfert des connaissances en matière de réussite.

Région 15 – Laurentides

PRIORITE 1 : ASSURER LA PROSPERITE ECONOMIQUE DES LAURENTIDES DANS UNE APPROCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Extrait de la priorité qui interpelle le MES

« La région compte aussi augmenter l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la main-d'œuvre disponible notamment en consolidant le partenariat avec les institutions d'enseignement et différents centres de transfert. Elle souhaite également favoriser la croissance des entreprises en soutenant leur développement et la culture entrepreneuriale en général. En plus de valoriser les filières économiques particulières de la région, les intervenants régionaux désirent assurer un virage vers une économie du savoir ».

Réponse 1

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du

travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde établissements collégiaux des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

Réponse 3

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la région des Laurentides.

Contexte

Les CCTT exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique, de formation et de diffusion d'information dans un contexte correspondant à l'expertise régionale et au domaine de formation spécialisée du cégep auquel ils sont attirés. Le Cégep de Saint-Jérôme et le Cégep Lionel-Groulx accueillent trois CCTT ayant respectivement une expertise en développement des composites, en microélectronique et en véhicules innovants.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement de ces CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

Réponse 4

Action

Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.

Contexte

Le Ministère soutient financièrement les projets de maillage et de transfert des connaissances entre les universités et les milieux socioéconomiques. Les sommes allouées servent de levier à l'élaboration de projets menant à l'implantation et à la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises privées du Québec. L'entreprise partenaire doit participer au financement du projet en y investissant un montant égal ou supérieur au financement octroyé par le Ministère.

PRIORITE 3 : RENDRE ACCESSIBLE AUX CITOYENS DE TOUT AGE UN CONTINUUM DE SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUTAIRES EQUITABLES EN MATIERE DE SANTE, DE SERVICES SOCIAUX ET D'EDUCATION DE MEME QUE DES MILIEUX DE VIE DE QUALITE

Extrait de la priorité qui interpelle le MES

« La région souhaite remettre le citoyen au centre des discussions entre les élus et les organismes pour établir des protocoles de collaboration gagnant-gagnant. L'obtention d'un financement à la hauteur des besoins du milieu, notamment pour le fonctionnement des services de santé, des services sociaux et d'éducation de qualité est aussi souhaitée ».

Réponse 1

Action

Soutenir le développement de parcours intégrés d'études collégiales et universitaires par l'entremise du pôle régional en enseignement supérieur des Laurentides.

Contexte

Le Ministère accorde aux établissements d'enseignement supérieur des ressources financières dédiées au déploiement d'initiatives conjointes et d'actions régionales communes. Le pôle régional de Laurentides regroupe le Cégep Lionel Groulx, le Cégep de Saint-Jérôme, l'UQO et l'UQAT et a pour objectifs :

- d'établir une concertation entre les deux ordres d'enseignement supérieur au sujet de la pertinence et de la cohérence des parcours d'études;
- de coconstruire des parcours d'études diversifiés, novateurs et intégrés, qui favorisent l'accessibilité et la diplomation à l'enseignement supérieur;
- de favoriser la collaboration avec les commissions scolaires, le milieu scolaire, le monde municipal, le milieu culturel et le milieu socioéconomique.

Région 16 – Montérégie

PRIORITE 1 : FAIRE DE LA MONTEREGIE LE CHEF DE FILE DU QUEBEC EN AGRICULTURE

Extrait de la priorité qui interpelle le Ministère

« Les enjeux touchant la promotion du secteur agricole, de son développement et de la cohésion entre les intervenants sont également au cœur des interventions prioritaires par la région. On vise en ce sens à favoriser l'émergence de partenariats d'affaires misant sur la synergie, notamment entre les producteurs agricoles ».

Réponse 1

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre d'innovation technologique en agroalimentaire (CINETH).

Contexte

Le CINETH est un CCTT affilié au Cégep de Saint-Hyacinthe dont est d'accroître l'innovation et la compétitivité de l'industrie agroalimentaire québécoise par le soutien de la recherche et du développement, par la recherche consommateurs et par le transfert technologique.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement de ces CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

PRIORITE 4 : MISER SUR UNE MAIN-D'ŒUVRE COMPÉTENTE ET SUR LA RELEVÉ ENTREPRENEURIALE

Extrait de la priorité qui interpelle le MES

« Selon les prévisions d'Emploi-Québec, 135 000 emplois seraient disponibles en Montérégie, les trois quarts visant à remplacer des départs à la retraite. Bon nombre de ces emplois nécessiteront une main-d'œuvre qualifiée possédant un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Or, toute proportion gardée, la région montérégienne compte moins de diplômés universitaires que l'ensemble du Québec.

La Montérégie désire donc mettre en place des mesures visant à augmenter l'attractivité de la main-d'œuvre et à favoriser sa rétention. Des actions particulières devront être menées pour attirer la main-d'œuvre immigrante. On veut aussi assurer des conditions permettant le développement optimal des qualifications de la main-d'œuvre ».

Réponse 1

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une AEC. Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de RAC. La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde établissements collégiaux des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

Réponse 3

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée. Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 4

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ou préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

Région 17 – Centre-du-Québec

PRIORITE 1 : FAIRE DE NOS COLLECTIVITES DES COMMUNAUTES ENTREPRENEURIALES

Extrait de la priorité qui interpelle le MES

« Favoriser l'innovation et l'intégration de tous, soutenir les projets avec la formation qui doit les accompagner et leur permettre de bien s'établir pour prendre en main la destinée sociale et économique de la communauté dans une perspective de développement durable sont des moyens pour mobiliser les collectivités autour de leur devenir ».

Réponse 1

Action

Soutenir l'UQTR dans son mandat de développement régional dans le Centre-du-Québec.

Contexte

Le Ministère alloue aux universités situées en région une enveloppe de 15 M\$ visant à les soutenir dans leur mandat de développement régional. La part de cette enveloppe réservée à l'UQTR est de 1,5 M\$. Cette enveloppe vise à :

- accroître l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants canadiens et internationaux;
- soutenir la capacité des entreprises et des autres organismes employeurs à trouver sur place un bassin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée;
- soutenir les entreprises et les organismes de la région par du mentorat ou de l'accompagnement;
- aider les entreprises et les autres organismes employeurs de la région à relever les défis de main-d'œuvre et d'adaptation aux changements technologiques afin de créer des emplois à plus grande valeur ajoutée;
- collaborer au développement de créneaux de recherche particuliers et de zone d'innovation au service des entreprises.

Réponse 2

Action

Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.

Contexte

Le Ministère soutient financièrement les projets de maillage et de transfert des connaissances entre les universités et les milieux socioéconomiques. Les sommes allouées servent de levier à l'élaboration de projets menant à l'implantation et à la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises privées du Québec. L'entreprise partenaire doit participer au financement du projet en y investissant un montant égal ou supérieur au financement octroyé par le Ministère.

PRIORITE 2 : ATTIRER DES TRAVAILLEURS POUR ASSURER LA CROISSANCE ET L'AVENIR DE LA REGION

Extrait de la priorité qui interpelle le MES

« Un travail important sera réalisé sur l'environnement externe des nouveaux travailleurs dans la région en facilitant leur établissement et celui de leur famille. Une attention particulière sera portée aux personnes issues de l'immigration. Des efforts seront aussi consentis pour favoriser l'adéquation entre l'offre de formation et de perfectionnement et les besoins des travailleurs et des travailleuses. »

Réponse 1

Action

Soutenir le développement d'une offre de formation de niveaux collégial et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.

Contexte

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le Ministère soutient financièrement les établissements collégiaux qui souhaitent développer une offre de formation continue adaptée aux besoins régionaux. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par des formations créditées conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC). Les formations soutenues sont sélectionnées en fonction de leur adéquation aux besoins identifiés par les entreprises et les organisations régionales et du degré d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre de programmes.

Le Ministère vise également à favoriser la fluidité des parcours scolaires en soutenant la mise en place de passerelles entre la formation professionnelle et collégiale (passerelles DEP-AEC).

Les établissements universitaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un soutien financier visant à optimiser leur offre de formation afin de l'adapter aux besoins de main-d'œuvre des secteurs en pénurie. De plus, ils reçoivent des allocations dédiées à la conception et à la mise en place de processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). La RAC est une démarche visant à permettre à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses acquis scolaires ou extrascolaires dans un programme d'études universitaires. De ce fait, elle facilite grandement l'intégration en emploi et le perfectionnement professionnel des personnes diplômées.

Finalement, dans le contexte de la crise sanitaire, le Ministère souhaite faciliter la requalification des personnes ayant perdu leur emploi et répondre aux besoins émergents ou très spécifiques du marché du travail. Pour ce faire, il soutient financièrement le développement de nouvelles formations de courte durée, non créditées, de niveau collégial et universitaire.

Réponse 2

Action

Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.

Contexte

Le Ministère accorde aux cégeps et aux collèges privés subventionnés des ressources financières visant à accroître l'apprentissage et la mise en œuvre des compétences en milieu de travail, comme le prévoit la formule d'alternance travail-études (ATE).

Réponse 3

Action

Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Contexte

L'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue directement à la vitalité des milieux et permet le développement et le partage d'approches de formation diversifiées, au bénéfice de toute la population étudiante. De plus, leur recrutement et leur rétention constituent une réponse de choix aux besoins régionaux de main-d'œuvre bien formée et qualifiée.

Ainsi, le Ministère soutient financièrement les initiatives liées à l'internationalisation des établissements collégiaux et universitaires, notamment par le développement et l'adaptation de leur offre de formation, de leurs services et de leurs partenariats aux besoins des étudiantes et des étudiants internationaux. De plus, il appuie leurs efforts de recrutement auprès de clientèles étudiantes francophones, et ce, particulièrement en région.

Finalement, le Ministère soutient financièrement le programme études-travail pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Le programme, administré par les établissements universitaires, vise à favoriser la venue de cette population étudiante au Québec. Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants internationaux qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Le programme a pour objectif de les encourager dans la poursuite de leurs études en leur permettant d'acquérir une expérience dans leur domaine sur le campus universitaire.

Réponse 4

Action

Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.

Contexte

Les professionnelles et professionnels formés à l'étranger peuvent se voir imposer des conditions académiques par un ordre professionnel québécois afin d'obtenir un permis d'exercice au Québec. L'une de ces conditions potentielles est la réussite d'un programme de formation d'appoint. Ainsi, le Ministère soutient l'offre et la mise à jour de programmes de formation de courte durée dans le but de favoriser la rétention et l'intégration socioprofessionnelle de la main-d'œuvre qualifiée.

De plus, une aide financière est allouée aux établissements universitaires qui souhaitent développer ou mettre en œuvre des mesures concrètes visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger et engagées dans un processus d'accès à une profession réglementée. Ces mesures peuvent comprendre, en outre :

- des services d'accompagnement, de mentorat et de jumelage ;
- des ateliers de sensibilisation à la profession ;
- des ateliers préparatoires au retour aux études ;
- des contenus de formation sous forme d'ateliers et de groupes de travail.

Réponse 5

Action

Consolider l'offre de formation collégiale dans le Centre-du-Québec.

Contexte

Le Ministère souhaite accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les petites cohortes dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet. Les cégeps autorisés à offrir un programme d'études collégiales techniques peuvent ainsi conclure des ententes en vue de délocaliser leur offre de formation ou d'en donner accès à une nouvelle clientèle.

De plus, le Ministère soutient financièrement le maintien de certains programmes d'études préuniversitaires et techniques en difficulté de recrutement d'effectifs ou exclusifs, notamment aux cégeps de Drummondville et de Victoriaville.

PRIORITE 3 : PRENDRE LE VIRAGE TECHNOLOGIQUE ET COMPLETER LES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION

Extrait de la priorité qui interpelle le MES

« [La région] vise aussi à devenir une région innovante pour ce qui est de la mobilisation des entreprises, du soutien aux organismes en route vers le virage technologique et de l'intégration de la technologie dans les processus de production et du commerce en ligne ».

Réponse 1

Action

Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Centre-du-Québec.

Contexte

Le PAN en éducation et en enseignement supérieur est guidé par la vision d'une intégration efficace et d'une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, leur permettant de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie.

Les mesures budgétaires financées par l'entremise du PAN permettent notamment d'assurer la formation continue et l'accompagnement du personnel, l'embauche de conseillères et de conseillers pédagogiques, l'acquisition de ressources éducatives numériques, la réalisation de projets d'innovation pédagogique, la mise aux normes d'infrastructures technologiques et la sécurité de l'information. Elles soutiennent également l'acquisition et la modernisation des équipements numériques dédiés à l'enseignement et à l'apprentissage.

PRIORITE 4 : VALORISER LE MILIEU AGRICOLE

Extrait de la priorité qui interpelle le MES

« Dans le contexte de la nouvelle économie, le Centre-du-Québec aspire à valoriser les activités, les innovations et les emplois, particulièrement ceux associés à l'agriculture ».

Réponse 1

Action

Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) et du Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA).

Contexte

Le CETAB+ et le CISA sont deux CCTT affiliés au Cégep de Victoriaville. Le premier a pour mission le développement de l'agriculture biologique afin de contribuer à la prospérité des entreprises du secteur et favoriser les systèmes agroalimentaires de proximité bénéfiques pour la société et les entreprises. Le deuxième, quant à lui, pilote des réflexions et des projets de recherche appliquée dans le domaine des innovations sociales dont les résultats ont une pertinence pratique pour les secteurs agricole et agroalimentaire.

Le Ministère contribue au financement du fonctionnement de ces CCTT et à la mise en place de programmes d'aide qui leur sont spécifiquement destinés.

Réponse 2

Action

Soutenir financièrement l'Institut national d'agriculture biologique affilié au Cégep de Victoriaville.

Contexte

Le Ministère alloue à l'Institut national d'agriculture biologique une allocation fixe de 0,2 M\$ par année puisque son champ d'action fait partie intégrante des priorités nationales.

Troisième partie : L'approche du Ministère en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 demande aux ministères et aux organismes assujettis d'affirmer leurs engagements relatifs aux trois priorités transversales que sont la décentralisation, la délégation et la régionalisation.

La décentralisation et la délégation

La décentralisation est le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte.

Le principe de la décentralisation est au cœur même du fonctionnement des réseaux de l'enseignement supérieur, qui jouissent d'une grande autonomie dans l'élaboration d'une offre de formation de qualité, adaptée aux besoins et aux caractéristiques de la population étudiante régionale ainsi qu'aux exigences du marché du travail.

Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) constituent un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés. Ainsi, le Ministère établit les compétences à atteindre, alors que les collèges déterminent les cours qui en permettront l'atteinte et assurent l'évaluation des apprentissages. La sanction des études est, quant à elle, une responsabilité partagée entre le Ministère et les collèges.

Au niveau universitaire, chaque établissement définit les objectifs de ses programmes d'études, les conditions d'admission et les critères de délivrance des grades. L'évaluation des programmes est réalisée selon la politique institutionnelle adoptée par l'université. Elle peut également tenir compte des critères d'agrément utilisés par des organismes pancanadiens ou internationaux, notamment lorsque le diplôme donne droit à l'obtention d'un permis délivré par un ordre professionnel.

Ainsi, l'obtention d'un DEC ou d'un diplôme d'études universitaires peut se concrétiser par la réussite de différentes grilles de cours, chacune adaptée aux particularités d'un établissement et aux besoins de la région qui l'accueille. Par ailleurs, la décentralisation de certaines missions permet de :

- renforcer le maillage avec les principaux organismes et organisations engagés dans le développement de leur région ;
- développer de formules pédagogiques innovantes pour répondre aux besoins de la population étudiante dans de vastes territoires ;
- aider les entreprises et les autres organismes employeurs de la région à relever les défis de main d'œuvre et d'adaptation aux changements technologique.

En ce sens, le Ministère considère que sa mission est cohérente avec l'objectif de décentralisation et ne prévoit aucun engagement additionnel à cet effet.

La délégation

La délégation, quant à elle, vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et impliquant un suivi des activités par le gouvernement.

Le Ministère délègue aux établissements d'enseignement supérieur de nombreuses responsabilités en matière d'adéquation formation-emploi, de reconnaissance des acquis expérimentiels et des compétences ainsi que de formation continue. Il signe également des ententes de services avec un nombre important d'établissements et d'organismes qui desservent l'ensemble des réseaux collégiaux et universitaires. Par exemple, les compétences déléguées par le Ministère permettent :

- d'accompagner les collèges dans l'organisation et l'offre de services aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap ;
- de développer une offre de cours à distance adéquate pour la population étudiante d'expression anglaise ;
- d'offrir des services d'accompagnement et de perfectionnement technopédagogique aux établissements
- de répondre aux besoins des établissements en matière de développement et de diffusion des ressources numériques d'apprentissage.

En ce sens, le Ministère considère que sa mission est cohérente avec l'objectif de délégation des responsabilités et ne prévoit aucun engagement additionnel à cet effet.

La régionalisation

La régionalisation est axée sur la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes, notamment en revoyant la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales.

Actuellement, le Ministère ne possède aucune direction régionale en dehors des grands centres urbains. Toutefois, les établissements d'enseignement supérieur sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Ils possèdent également de nombreux centres et points de service ainsi que des campus satellites dans les municipalités et les régions éloignées ou traditionnellement non desservies.

Par ailleurs le Secrétariat du Conseil du trésor pilote un projet de régionalisation de 5 000 postes dans la fonction publique. En ce sens, le Ministère s'engage à participer pleinement à cet exercice par la régionalisation de certains postes liés à l'enseignement supérieur.



Enseignement
supérieur

Québec 